

## Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 4 avril 2023

17<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 4 avril 2023, à 18 h et à 20 h 30 Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

### Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

## Première partie

**Membres absents excusés** : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Carolina Carvalho ; Mme Sima Dakkus ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Angèle Flora Mendy ; Mme Prisca Morand ; M. Fabrice Moscheni ; Mme Agathe Raboud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; Mme Tatiana Taillefert ; M. Samson Yemane

**Membres absents non excusés** : Mme Valérie D'Acremont ; M. Samuel De Vargas ; Mme Olivia Fahmy ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Mathilde Maillard ; M. Andrea Münger ; M. Antoine Piguet ; M. Olivier Thorens ; Mme Anaïs Timofte ; Mme Diane Wild

Membres présents 75

Membres absents excusés 15

Membres absents non excusés 10

**Effectif actuel 100**

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

## Communication

### Ouverture de séance et ordre du jour

**La présidente** : – J'ouvre formellement cette 17<sup>e</sup> séance du Conseil communal de Lausanne.

Je vous informe de l'absence de M. le syndic Grégoire Junod qui est en représentation en ce début de séance et qui s'en excuse.

Vous avez reçu l'ordre du jour et le programme de ce soir. Nous allons commencer avec les deux traitements prioritaires de la Municipalité, le préavis 2023/01 octroi d'un crédit d'investissement de 74 millions pour la stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments, et le préavis 2022/36 « Réfection de la toiture plate de la caserne des pompiers.

Nous continuerons ensuite jusqu'à la pause avec les rapports ordinaires, à commencer par l'affaire POS21/025, postulat de M. Kamenica « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine ! ».

En deuxième partie de séance, nous commencerons avec l'interpellation urgente déposée le 28 mars 2023 de Mme Anouck Saugy et consorts « La Ville de Lausanne bientôt en poursuite ? ». Nous continuerons avec la prise en considération de cinq initiatives. Si, avant la pause, le Conseil n'a traité que les deux urgences municipales, nous reviendrons aux rapports ordinaires.

Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons procéder.

### **Octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine financier de CHF 74'680'000.- pour la mise en place d'une stratégie d'assainissement et pour une première étape, premier lot, d'assainissement énergétique et de rénovation des bâtiments de la Ville de Lausanne »**

Préavis N° 2023/01 du 12 janvier 2023

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

### Discussion

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts) :** – Le préavis dont nous parlons ce soir est un des objets les plus importants de cette législature. L'assainissement énergétique des bâtiments constitue un domaine d'action prioritaire pour réduire les gaz à effet de serre de la ville de Lausanne, et force est de constater que nous avons pris du retard. La Municipalité avait déjà déclaré dans son rapport-préavis 2019/30 qu'elle entendait dégager des investissements importants pour l'assainissement de son propre patrimoine, et jouer un rôle d'exemple pour les propriétaires privés. Le Plan climat a souligné la nécessité d'accélérer le rythme des rénovations. Pour rénover entièrement le parc lausannois d'ici 2050, il était nécessaire de passer à un taux de rénovation de 3,3 %. Or, à ce jour, nous sommes toujours à un rythme de 1 % seulement.

Le présent préavis pose les bases pour passer à la vitesse supérieure, en établissant une stratégie d'assainissement. Cette stratégie a le mérite d'intégrer l'ensemble des politiques publiques en relation avec le logement. Les travaux et les coûts prévus ne se limitent donc pas à l'assainissement énergétique, aussi important soit-il, mais comprennent aussi la rénovation d'appartements vétustes, dans le respect du patrimoine historique, et leur accessibilité par les personnes à mobilité réduite.

Le groupe des Vert.es et Jeunes Vert.es salue le travail accompli : Mentionnons notamment :

- l'audit énergétique de l'ensemble des bâtiments de la ville, déjà accompli pour le patrimoine financier et en cours pour le patrimoine administratif,
- le regroupement de l'expertise et de la gouvernance financière sous l'égide du Service des gérances,
- les mesures préconisées pour informer et accompagner les locataires, pour les indemniser et reloger durant les travaux et pour limiter la hausse des loyers, notamment par un lissage des augmentations à l'intérieur des lots.

Vous l'aurez compris, le groupe des Vert.es et Jeunes Vert.es soutient la stratégie et votera le préavis à l'unanimité.

Toutefois, il reste un sentiment de désarroi face à l'urgence d'agir, que vient de rappeler le dernier rapport du GIEC. D'après celui-ci, il faudrait réduire d'au moins 43 % (par rapport à 2019) nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 pour ne pas dépasser 1.5° de réchauffement. Le rythme prévu par le Plan climat, même si nous arrivons à le tenir, est donc trop lent.

Le présent préavis prévoit un premier lot de 20 bâtiments du patrimoine financier, qui sera suivi par un deuxième lot de 30 bâtiments en cours de législature. Le grand défi reste l'assainissement du patrimoine administratif, qui comprend 78 % du patrimoine immobilier de la Ville, avec des projets de grande complexité. Il s'agit notamment des bâtiments scolaires, dont l'assainissement est indispensable pour montrer aux jeunes que la Ville agit concrètement pour leur assurer un futur.

Nous nous réjouissons donc de pouvoir prendre connaissance et discuter prochainement d'un crédit-cadre pour l'assainissement, la rénovation et l'optimisation des collèges de Montoie, de la Barre, de Béthusy et le développement d'une stratégie globale d'assainissement des bâtiments scolaires.

**Mme Caroline Devallonné Dinbali (Soc.) :** – Le groupe socialiste salue le travail conséquent qui a permis l'élaboration de ce rapport-préavis. De nombreux services de l'administration y ont contribué afin d'avoir une stratégie de rénovation et d'assainissement énergétique cohérente pour ainsi rejoindre les objectifs du plan climat. Vingt des soixante objets qui doivent être rénovés y sont présentés avec une évaluation des coûts d'assainissement. Cela représente un réel défi, notamment concernant l'accompagnement des locataires. Le rapport indique que la Municipalité s'engage à garantir un relogement des locataires impactés par la rénovation et à veiller à une hausse raisonnable des loyers. Ce qui nous semble très important.

Cette demande de crédit nous présente une estimation des investissements nécessaires à la réalisation de ces assainissements. Mais il n'est pas impossible, suivant les objets, que d'autres options soient finalement décidées, notamment la vente. Il s'agit donc ici d'un plan d'intentions et non d'un projet définitif. Mais cela permet d'aller de l'avant et de donner une impulsion pour que le rythme des rénovations s'accélère.

Trois éléments nous semblent importants à relever :

- D'une part la création de postes supplémentaires pour l'accompagnement des locataires pour assurer le rythme des assainissements ainsi que le pilotage des projets à venir. Cela nous semble indispensable pour tenir la planification présentée. Les enjeux climatiques exigent qu'on ne prenne plus aucun retard sur ces assainissements énergétiques.
- D'autre part le choix de regrouper les objets à rénover par lots qui tiennent compte de la priorité du potentiel de réduction de la consommation, de l'état de vétusté des objets, mais aussi de la rentabilité de chacune des étapes de l'opération, ce rapport-préavis étant le premier d'une série.
- Troisièmement, l'accessibilité universelle apparaît comme un objectif affirmé, ce qui est un progrès majeur.

Nous nous réjouissons de voir enfin mis en œuvre un travail interservices qui devrait permettre d'avancer dans les projets de rénovation de manière plus soutenue que jusqu'à présent. Et nous espérons que lors des choix de priorisation en termes de coût, les intentions d'accessibilité universelle ne passeront pas au second plan.

Le groupe socialiste vous invite à accepter ce rapport-préavis.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Enfin, enfin, enfin... la Municipalité prend le taureau par les cornes. Elle a décidé d'aller de l'avant dans ce serpent de mer que sont les assainissements d'immeubles anciens. Nous félicitons donc la Municipalité pour ce rapport-préavis beaucoup trop tardif, mais bienvenu.

Ne pas entretenir ses biens pendant des décennies conduit fatalement à des remises en état colossales, beaucoup plus chères que si on l'avait fait régulièrement. On le constate ici, mais aussi dans les écoles ou à l'auberge du lac de Sauvabelin, fermée, ou à l'Hostellerie des Chevreuil à Vers-chez-les-Blanc, fermée. On aurait pu éviter ce gâchis si on s'y était pris plus tôt.

Puisqu'on est au niveau des louanges, je félicite les services qui ont concocté ce préavis. Il est précis, transparent, bien documenté. Ainsi chacun pouvait se faire une opinion éclairée. Voilà pour le positif.

Je fais une parenthèse : mardi passé, nous avons débattu sur l'octroi d'un blanc-seing de 50 millions destiné à l'acquisition d'immeubles au moyen du droit de préemption légal, 50 millions, qui s'ajoutent aux 160 millions déjà octroyés pour la même chose ces trois années passées. Aujourd'hui, il est prévu d'octroyer un autre blanc-seing de 75 millions pour assainir différents immeubles, propriétés de la Ville, de tailles diverses, qui sont de véritables passoires énergétiques. J'exagère, mais c'est à dessein. Or, en commission, on nous a dit qu'il y a encore 40 immeubles qui doivent être assainis durant cette législature. Si on met tous ces millions ensemble, cela fait beaucoup, beaucoup d'argent.

Je ferme la parenthèse et reviens au début de mon intervention.

Le PLR salue la qualité de ce préavis et se réjouit de la volonté d'assainir le parc immobilier de la Ville, mais reste sur sa faim. Certains soutiendront le préavis, d'autres s'abstiendront et certains pourront même refuser des conclusions. Car sept de ces objets nécessiteront des investissements allant de 5000 à 8500 francs le mètre carré, 6 des investissements devisés à 5000 francs le mètre carré et 7 des investissements inférieurs à 5000 francs le mètre carré. Quand on sait qu'une construction neuve coûte autour des 4000 à 6000 francs le mètre carré, hors terrain, on peut se poser la question s'il ne faut pas prévoir autre chose qu'un simple assainissement énergétique ou une simple rénovation pour tout objet dont l'investissement dépasse les 5000 francs au mètre carré.

La Municipalité était incapable de nous dire parmi ces vingt objets lesquels seront assainis comme annoncé, le bilan final en valant la peine, lesquels seront densifiés ou rehaussés en utilisant tout le droit à bâtir, lesquels pourront être vendus en DDP – ça pourrait en choquer certains, mais c'est mentionné noir sur blanc – et lesquels pourraient simplement être démolis et reconstruits avec un bilan énergétique, sociétal et financier bien meilleur. Il se peut par ailleurs que la Municipalité sache très bien quels objets seront assainis, densifiés, rehaussés ou vendus en DDP, voire démolis et reconstruits. Bellerive 19, par exemple, qui est vide suite à un incendie et qui est prévu être assaini – on se demande bien pourquoi puisqu'il a brûlé – pour un montant estimé à 8500 francs le mètre

carré. On a donc l'impression que la Municipalité sait ce qu'elle va faire de la plupart des objets, mais ne le dit pas.

Le PLR plaide pour qu'une analyse sérieuse soit faite, à savoir ne faudrait-il pas vendre certains de ces objets en DDP pour les reconditionner. Nous pensons que la Municipalité ne peut pas régater avec certains professionnels de la branche. L'intention est donc louable, mais le chemin choisi nous semble peu clair, alors que l'on parle de 75 millions. Comme je l'ai dit, certains soutiendront, d'autres s'abstiendront, d'autres refuseront ce préavis. Nous sommes le parti de la liberté.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Les Vert'libéraux félicitent la Municipalité pour ce préavis bienvenu et attendu. Comme rappelé dans les précédents débats, nous soutenons les mesures entreprises pour se diriger vers une certaine sobriété énergétique et sortir de la dépendance aux énergies fossiles.

Avec ma casquette d'architecte, je souhaite apporter une clarification sur un aspect du préavis qui est fréquemment mentionné de façon inappropriée dans ce Conseil, à savoir la valeur patrimoniale des bâtiments. En effet, on y relève une confusion entre les notions de recensement et de classement. Pour Bellerive 19 par exemple, il est dit que parce que l'immeuble est classé, l'isolation devra s'effectuer par l'intérieur. En fait, cet immeuble est seulement recensé. Il a fait l'objet d'un recensement. On lui a donné une note, la note 3. Cela signifie qu'il a un intérêt local, mais en aucun cas qu'il est classé. Par ailleurs, cet immeuble a pris feu. On peut donc discuter du fait qu'il ne faudrait pas toucher son extérieur. Il y a des interventions de qualité qui peuvent se faire en restant sensible à la valeur patrimoniale des bâtiments et en améliorant leur performance énergétique. Par exemple l'application d'un crépi isolant. Je trouve navrant de trouver cette confusion dans ce préavis.

Le Plan climat a bien souligné que les besoins de chaleur représentent 60 % des émissions directes de la Ville de Lausanne, celles sur lesquelles nous avons la possibilité d'agir dans notre champ de compétences. Certains éléments du préavis interpellent cependant. On se demande comment s'est faite la sélection de ce premier lot d'objets à rénover. Pourquoi Chailly 59 serait-il prioritaire, alors qu'il n'est composé que de deux logements ? Un autre immeuble a été pourvu d'une nouvelle chaudière en 2019. Le préavis prévoit de la remplacer par une nouvelle à court terme. La sélection des immeubles semble approximative. D'autres immeubles ne mériteraient-ils pas d'être rénovés prioritairement ?

On a aussi l'impression que la question de la surélévation des bâtiments n'a pas été envisagée, tout comme la possibilité de revoir la typologie des bâtiments pour créer de nouveaux logements. Bien qu'évoquées dans le préavis, ces opportunités sont ignorées dans les fiches descriptives des rénovations projetées, donc de facto exclues des budgets de rénovation sollicités ce soir.

Le Plan climat évoquait un taux de rénovation de 3,3 %, avec l'objectif de rénover l'ensemble des bâtiments de la ville avant 2050. Le Plan climat est sorti en 2020. Si la Ville est propriétaire de 1300 bâtiments, cela fait donc 40 bâtiments à rénover par année, en commençant en 2020. A l'horizon 2026, seule une vingtaine de bâtiments serait assainie. Quelles mesures concrètes faudrait-il engager pour accélérer le rythme et tenir l'engagement du Plan climat en se montrant exemplaire ?

Enfin, les objectifs d'assainissement énergétique manquent d'ambition, à notre sens. La plupart des bâtiments à rénover appartiennent à la famille des passoires énergétiques. Les propriétaires perdent la valeur patrimoniale des objets, les habitants vivent dans des logements inconfortables, et l'environnement est impacté par des dépenses énergétiques trop élevées. L'objectif du préavis, à savoir une diminution des besoins énergétiques, me semble insuffisant tel qu'il est décrit dans le préavis. Je proposerai au Conseil un amendement visant une certaine exemplarité, à savoir, le même texte que notre Conseil avait approuvé en 2019.

Je l'ai transmis au secrétariat. Peut-on l'afficher ? Je reprendrai la parole après pour cette proposition d'amendement. C'est un amendement qui propose une conclusion supplémentaire visant à charger la Municipalité de viser l'exemplarité énergétique lors de la rénovation des bâtiments de la Ville en atteignant au minimum les valeurs cibles de la norme en vigueur ou des performances équivalentes. C'est la norme citée dans le préavis et c'est la base légale qui s'applique pour les bâtiments en mains de l'Etat. Elle ne s'applique pas encore aux communes, mais

je vous propose d'anticiper cela. Merci pour votre attention et votre soutien à cet amendement visant l'exemplarité.

#### Amendement Vincent Vouillamoz

##### Conclusion 6

de charger la Municipalité de viser l'exemplarité énergétique lors de la rénovation des bâtiments de la Ville de Lausanne, en atteignant au minimum les valeurs cibles de la norme SIA 380/1 en vigueur ou des performances équivalentes.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – D'emblée, il faut relever que, du point de vue du groupe UDC, la rénovation des bâtiments est un enjeu important pour notre ville, bien évidemment. Notre groupe est régulièrement intervenu sur cette question. Il est question ce soir du patrimoine financier, mais notre groupe était également plusieurs fois intervenu s'agissant de la rénovation du patrimoine administratif, notamment les bâtiments scolaires.

Ce soir, il nous est demandé la bagatelle de 75 millions de francs à peu près pour rénover un certain nombre de bâtiments propriété de la commune. Les besoins financiers en la matière sont immenses, cela a déjà été rappelé, et un choix hétéroclite d'immeubles a été effectué par la Municipalité pour procéder à cette tranche de rénovations, qui est donc soumise à l'approbation de notre Conseil ce soir.

S'agissant de l'exemplarité, de l'argument qui a été développé à son propos à l'instant, ce préavis, par lequel on nous a dit qu'on allait jouer un rôle d'exemple pour les propriétaires privés, en réalité n'a aucune vertu en montrant un hypothétique exemple avec de l'argent qui ne nous appartient pas, mais qui a été puisé dans la poche des contribuables. La réalité aussi c'est que les grands propriétaires fonciers n'ont pas attendu le prétendu exemple que la Ville pourrait leur montrer pour passer à l'action. C'est plutôt du côté des petits propriétaires que le bât blesse, puisqu'en effet, les coûts de rénovation sont très importants pour eux et les possibilités de les répercuter sur les locataires sont moindres. J'aurais même tendance à dire qu'elles s'amoindrissent de jour en jour. Que dire en outre des nombreuses contraintes juridiques auxquelles ils sont également soumis ?

On cherche par ce préavis à résoudre la quadrature du cercle. Il faudrait assurer une rénovation énergétique, voire une rénovation tout court, vu l'état de ces bâtiments. On cherche à maintenir les loyers à des niveaux définis comme acceptables, on cherche, si possible, à ne pas trop peser sur les finances publiques. En ce qui concerne les loyers, ce n'est que par des tours de passe-passe et des transferts financiers entre les différents immeubles que la Municipalité espère y parvenir, avec une sorte de mécanisme péréquatif. En ce qui concerne les coûts pour la collectivité, faute de pouvoir répercuter les coûts importants de ces opérations sur les locataires, ce sont bien évidemment, et comme toujours, les contribuables qui vont financer la différence.

Il faut aussi rappeler, si on se plonge un peu en arrière, que le précédent crédit de rénovation de bâtiments, qui avait été accordé en 2015, si ma mémoire me sert – en tout cas le préavis datait de 2015 –, prévoyait 40 millions pour rénover 11 bâtiments qui appartenaient à la Ville. Sur ces 11 bâtiments, seuls cinq sont terminés, trois n'ont pas démarré du tout et trois sont en cours à des degrés divers ; cela va du projet à la phase de réalisation. Il faut aussi aller au-delà de l'effet d'annonce et suivre de manière assez fine la situation.

On observe aussi que certains des immeubles sont dans un état tellement dégradé que le coût de leur rénovation excède le coût d'une construction à neuf. L'exemple du bâtiment sis au chemin de Bellerive 19 est assez évocateur. On parle de presque 8500 francs le mètre carré de rénovation, pour aboutir in fine à un bilan énergétique qui sera nécessairement moins bon que celui d'une construction neuve. Il est vraiment permis de douter que cet argent soit investi à bon escient. Au vu de l'état critique des finances communales, on ne peut simplement pas ou plus faire l'économie de la réflexion en la matière, c'est-à-dire potentiellement une démolition/reconstruction. Sur le fond toujours, l'UDC regrette une fois de plus que l'on ne fasse pas le choix, qui est un choix politique, bien sûr, de vendre un certain nombre de ces objets, dont la rénovation est un gouffre financier au vu de leur mauvais état.

L'UDC est également attachée à la liberté, et c'est en pleine connaissance de cause que notre groupe va, de manière conséquente, refuser ce préavis. En ce qui concerne l'amendement qui vient d'être déposé à l'instant par notre collègue Vouillamoz, sans même se poser la question de la

recevabilité d'un amendement qui tendrait à l'ajout d'une nouvelle conclusion à un préavis, puisqu'il semble y avoir un certain débat en la matière, au vu de l'exposé que je viens de faire s'agissant de la supposée exemplarité, vous aurez bien compris que le groupe UDC va également s'y opposer.

**Mme Léonie Kovaliv (EàG) :** – Je réagis au PLR, qui aime mieux de détruire et faire de l'argent quand la planète sera en feu. Ça nous semble absurde de devoir le répéter, mais il y a des urgences.

Concernant le préavis, le groupe Ensemble à Gauche estime qu'il est urgent et nécessaire de le voter, bien que la stratégie proposée soit largement insuffisante. La Municipalité concède depuis 2010 que 90 % des appartements appartenant à la Ville ont besoin d'être rénovés. Le rapport-préavis 2010/38 chiffrait à plusieurs centaines de millions de francs le besoin d'assainissement des bâtiments de la Ville, et à plusieurs milliards les besoins concernant l'entièreté de la ville. Depuis lors, la Ville n'a procédé à l'assainissement que de cinq objets. La situation est critique. Nous rappelons que le Plan climat vise la neutralité du parc immobilier en 2050, un objectif tardif compte tenu des données scientifiques. Cette neutralité carbone aurait dû aller à un taux de 3,3 % contre 1 % dans la réalité. Aujourd'hui, même un taux de 3,3 % serait insuffisant. Nous devons augmenter la cadence des assainissements et inclure l'entier du patrimoine administratif, et non pas seulement les écoles. Le crédit de 75 millions paraît donc imposant, mais ne représente qu'une goutte d'eau dans les faits par rapport aux besoins objectifs de la Ville, qui se chiffrent en milliards.

La réflexion stratégique pour mener ses assainissements est faible dans le préavis qui nous est soumis. Nous n'avons aucun élément stratégique sur comment la Municipalité compte s'y prendre pour assainir l'entièreté de son parc immobilier avant 2050 et comment elle entend inciter les acteurs privés à en faire de même. Le groupe Ensemble à Gauche vous invite à soutenir ce rapport-préavis.

Nous vous annonçons le dépôt d'un postulat pour une véritable politique de l'assainissement qui contiendrait des pistes de réflexion. Nous espérons que les autres membres du Conseil s'associeront à notre démarche.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Je profite que l'on parle des assainissements pour poser quelques questions à la Municipalité. Il y a d'autres immeubles qui ont urgemment besoin d'assainissement. J'aurais voulu savoir comment le premier lot a été choisi. Quand on aura le deuxième et le troisième lot et dans quel planning est prévue la soixantaine d'immeubles urgents.

Il y a une année, j'avais posé une question sur César-Roux 8. Nous avons normalement un mois pour recevoir une réponse à une question écrite. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse. Les gens qui habitent là-bas sont toujours en attente, ceci depuis plusieurs années. Je ne rappellerai pas l'état d'insalubrité de ce bâtiment. Suite à cette question écrite, j'avais déposé une interpellation qui s'appelait « En marche pour rénover les immeubles insalubres de la Ville ». Je sais que les interpellations peuvent prendre plus de temps, mais n'était-il pas possible de profiter d'un préavis qui met les bases de cette rénovation et doit déjà répondre à une partie de cette interpellation ?

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Tout d'abord, merci pour les compliments, que l'on prend volontiers. Mais dire aussi, et on en est conscient, avec beaucoup d'humilité, que l'on a pris du retard. On est dans un autre contexte, qui appelle d'autres actions publiques. On se présente devant vous avec beaucoup d'humilité, mais une volonté politique ferme. Je me permettrai de revenir sur quelques éléments qui ont été abordés par certains d'entre vous.

D'abord, sur cette fameuse sélection des vingt objets dont on discute ce soir. Nous avons choisi ces objets dans le cadre du patrimoine financier. Des évaluations ont été faites avec ce fameux outil Epicure ; on avait déjà une série de bâtiments avec cette analyse. Nous nous sommes dit que, plutôt que d'attendre la mise en œuvre du nouvel instrument, on allait déjà avec cette analyse pertinente. Je crois que M. Christe a parlé de choix hétéroclite. En fait, notre patrimoine est hétéroclite, et ce choix de vingt objets reflète notre patrimoine. C'est bien d'avoir la possibilité de gérer quelque chose qui ressemble à l'ensemble de notre patrimoine hétéroclite, ça nous permet de tester ces différents éléments.

En séance de commission, M. Dupuis a dit une évidence assez simple, mais pas triviale : « de toute façon, à terme, on doit tout assainir. Ne perdons pas de temps en plus ». C'est aussi la ligne de la Municipalité, et il est assez faux de dire qu'il n'y a pas eu de réflexion financière.

Sur d'autres éléments, l'histoire du blanc-seing et les différents éléments sur lesquels est revenu M. Pernet, mais aussi d'autres personnes. Je reprends vos mots, ce rapport-préavis est « précis, transparent et bien documenté ». On a donc étudié ces objets avec l'ensemble des politiques publiques dont on doit tenir compte. On a pléthore d'interventions possibles. On a un budget et un prix au mètre carré assez élevé, mais on n'est pas aujourd'hui à vous cacher des choses, on le fait de manière transparente. On vous a bien montré, objet par objet, tout le panel de ce que l'on va pouvoir faire. Ce n'est pas un blanc-seing. Vous avez cité l'ensemble des possibilités qu'il existe à l'heure actuelle. On n'a peut-être pas mis, dans les objets et les fiches techniques, les surélévations ou le travail sur les typologies, mais je peux vous dire que, sur chaque objet que l'on a rénové jusqu'à maintenant, on a créé des logements différents. Peut-être que l'on n'a pas tout dit dans les moindres détails sur chacune des fiches, mais, dans le préavis, dans les discussions que l'on a eues, soyez sûrs que l'ensemble des solutions que vous préconisez, monsieur Pernet, figure déjà dans le préavis.

Ce n'est donc pas un blanc-seing, nous avançons de manière transparente sur chacun des objets, même si on a été long sur le démarrage et l'implémentation du premier préavis d'assainissement. Il est vrai que, pour chacun de ces objets, il faut tenir compte de toutes les politiques publiques. Des projets devront être faits sur la surélévation ou non, par exemple. C'est complexe. Les retards sont aussi beaucoup liés à des élévations avec le patrimoine, quand on veut installer un ascenseur. Ce n'est pas la seule manière de rendre accessibles des appartements, mais c'est une intervention lourde. Dans un bâtiment recensé ou classé, c'est deux ans de discussions.

Sans durer trop longtemps, encore deux éléments. Le premier sur les locataires. On a mis par écrit ce que l'on souhaitait faire dans l'accompagnement des locataires. Là non plus, ce n'est pas un blanc-seing. C'est une manière de respecter la loi et de mettre en évidence ce que nous avons aussi par ailleurs fait dans les autres cas. Quand il n'y a pas de possibilité ou de volonté de rester, on a toujours accompagné les locataires pour aller ailleurs. On l'a mis noir sur blanc pour attester de nos pratiques.

Quant à cet amendement de M. Vouillamoz, vous l'avez vu pour les exigences, en termes d'exemplarité, on est pas mal. On vise les classes A à C, avec la volonté d'avoir le moins possible de C. On est en possibilité d'avoir une équivalence avec ce qui se propose via le CSIB. On est dans des performances équivalentes.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – J'aimerais avoir une réponse à ma question écrite que j'avais posée il y a un an et à l'interpellation, à moins que je doive la redéposer en urgence. J'aimerais être rassurée sur le fait qu'elle n'a pas été oubliée dans les méandres de l'administration.

**Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture :** – Non, ce n'est pas oublié. On s'en excuse, mais on a du retard sur la réponse. En revanche, on n'a pas de retard sur la gestion du projet. Nous reviendrons auprès des habitants le plus rapidement possible.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Excusez-moi de reprendre la parole suite aux réponses de Mme la Municipale. J'aimerais remercier Natacha Litzistorf de ses réponses et pour l'agilité que la Municipalité a su démontrer, ou en tout cas exposer pour adapter les interventions, que ce soit en matière de densification ou de modernisation, en réponse à un grand nombre d'interventions. Je fais pleinement confiance à la Municipalité pour y donner suite. Je maintiens ma proposition d'amendement, qui fixe simplement un objectif énergétique pour les rénovations. Le certificat CECV, auquel il a déjà été fait référence plusieurs fois, est exigé lors de la vente d'immeubles, ce qui sera le cas. Mais il n'est pas du tout utilisé ni même exigé dans le cadre de travaux. D'où la référence à la norme qui s'applique ici dans le cadre de travaux.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 39 oui, 31 non et 5 abstentions, adopte l'amendement de M. Vouillamoz.**

**Mme Anne Berguerand (Les Verts), rapportrice remplaçante :** – La commission a décidé de voter les conclusions en bloc, par 8 oui, 3 non et une abstention.

**Le Conseil, par 67 oui, 6 non et 3 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

(insérer délibéré)

## Toiture de la caserne des sapeurs-pompiers – réfection des toitures plates, amélioration de l'isolation thermique, végétalisation et pose de panneaux solaires photovoltaïques

Préavis N° 2022/36 du 17 novembre 2022

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur** : – Non, je n'ai rien à rajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**Mme Karine Roch (Les Verts)** : – On a vu avec plaisir ce préavis. Le besoin est évident : installer des panneaux solaires sur les toits plats et les bâtiments industriels pour produire de l'énergie. Néanmoins, le recensement des bâtiments en note 5 a induit quelques difficultés entre les différents services qui se sont occupés de ce préavis. De nombreux allers-retours ont été nécessaires pour mettre au point ce préavis. Le parti pris a été d'intervenir sur le toit uniquement et pas sur les façades. Nous aimerions remercier M. Hildbrand d'avoir entendu nos demandes et d'avoir prévu des nichoirs et autres abris pour la faune sauvage qui vit en ville. C'est un thème qui me tient à cœur.

Le projet donnera une production d'électricité locale qui sera utilisée à 85 % pour les besoins propres de la caserne. L'électricité produite sur place sera utilisée instantanément. Les activités des services d'incendie vont développer l'usage du véhicule électrique. Cette production auto consommée couvrira 20 % des besoins d'électricité du bâtiment.

On a aussi évoqué la végétalisation du toit. On se demandait quelle était l'utilisation du fonds pour financer les projets de végétalisation. On a appris que ce fonds était entièrement utilisé. Nous aimerions savoir en combien de temps il a été utilisé et s'il est prévu de renflouer.

Une remarque concernant l'assainissement thermique. On sait que ce bâtiment n'a pas vocation à abriter des bureaux ou des endroits où il faut isoler les locaux. Toutefois, on se permet de suggérer d'étudier l'installation de panneaux solaires thermiques pour produire sur place la chaleur nécessaire, par exemple pour la production d'eau chaude pour le séchage du matériel, comme c'était le cas à l'origine dans la tour de séchage. Je vous remercie de votre écoute. Nous voterons pour approuver les conclusions de ce préavis.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Ma préopinante a été très complète dans sa présentation. Elle a résumé cette commission de manière brillante. Il n'y a pas grand-chose à ajouter.

J'aimerais juste rappeler une chose par rapport à ce postulat, qui était poussiéreux, dans le cadre de cette commission. Les chiffres de la production d'électricité n'étaient pas forcément la production effective après la pose de ces panneaux solaires. On a été rassuré en commission par un envoi complémentaire de M. Hildbrand. Ce sont des projets qui nous tiennent à cœur. Ce sont des projets assez rares et aussi assez compliqués à mettre en place sur ce genre de bâtiment. C'est un bâtiment qui a une valeur patrimoniale certaine. Après les informations complémentaires reçues, nous avons été rassurés. Nous pensons que c'est une bonne formule pour avoir un avenir sur le toit de cette caserne. Le groupe socialiste soutiendra évidemment les conclusions de ce rapport.

**M. Henri Klunge (PLR)** : – Je tiens à remercier M. le municipal Hildbrand pour les compléments qu'il a pu nous apporter en commission et après coup. Sur les chiffres exacts, nous avons pu voir que la technologie avançait beaucoup plus vite que la politique. De ce fait, les panneaux solaires qui seront posés seront plus efficaces que ce qui était prévu à la base. C'est une bonne chose de savoir que nous avons réussi à réadapter le projet de manière à avoir une technologie la plus efficace possible au moment où on la pose.

Pourquoi avons-nous attendu aussi longtemps pour mettre des panneaux solaires sur le toit de la caserne des pompiers ? Le temps politique peut être assez lent parfois. Cela dit, le PLR continue à promouvoir les énergies renouvelables et donc la pose de panneaux solaires sur la caserne des pompiers. La pose de panneaux thermiques aurait pu être une très bonne idée, mais cela sera fait dans un second temps ; on peut l'espérer. Nous soutiendrons bien sûr ce préavis.

**M. Vincent Vouillamoz (V'L) :** – Les Vert'libéraux félicitent également la Municipalité pour ce préavis bienvenu et concis sur la toiture de la caserne des pompiers. On nous propose une végétalisation, une production d'énergie renouvelable locale, un partenariat avec Si-Ren. On en redemande. Il y a encore pas mal de toits à disposition de la Municipalité.

L'examen a révélé un certain nombre d'approximations. Nous remercions pour sa transparence M. Hildbrand. Nous avons compris que ces imprécisions provenaient du retard pris entre le lancement du projet il y a plusieurs années et sa récente reprise en main par l'administration. Nous remercions la Municipalité pour les compléments et correctifs transmis.

Le développement de la production d'énergie renouvelable locale, ainsi que l'assainissement du bâtiment ne saurait attendre plus de tergiversations. Aussi, les Vert'libéraux soutiendront avec enthousiasme ce préavis.

**M. Johan Pain (EàG) :** – Je vais essayer d'être plus court que tous ceux qui étaient avant moi au niveau des interventions. C'est une très bonne idée, la pose de panneaux solaires sur les toitures plates de la caserne des pompiers, ainsi que la végétalisation.

Il est important de relever l'équilibre entre la production énergétique obtenue par cette transformation technique et la consommation de la caserne. Celle-ci ne consommera pas la totalité de l'énergie produite et fera une certaine économie appréciable dans la période actuelle qui demande justement des mesures de réduction. Le groupe Ensemble à Gauche soutiendra donc le rapport préavis et ses conclusions.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je remercie toutes les personnes qui se sont exprimées. Vos compliments vont également aux services et entreprises concernées. J'aimerais dire aussi la très bonne collaboration qu'il y a eu avec les services en charge de l'architecture et des parcs et domaines.

La caserne est un bâtiment difficile à chauffer. Cela a été remarqué. J'espère trouver d'autres endroits pour mettre des capteurs thermiques, selon la demande du conseiller Klunge. Son rôle a été questionné il y a plusieurs années, il avait été question de la déplacer. Ce projet est totalement abandonné. L'emplacement de la caserne est aujourd'hui idéal selon des études qui avaient été faites. C'est l'occasion de redire le soutien au projet.

La discussion est close.

**M. Yvan Salzmann (Soc.), rapporteur :** – Les conclusions ont été votées en bloc. Le résultat est le suivant : 12 oui, 0 non, 1 abstention.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 0 non et 2 abstentions, approuve les conclusions de la commission.**

(insérer délibéré)

## Postulat de M. Musa Kamenica « Favoriser les cours de langue et de culture d'origine »

Rapport

(insérer doc)

Discussion

**Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.), rapportrice remplaçante :** – Je n'ai rien à ajouter au rapport de Mme Muriel Chenux Mesnier.

La discussion est ouverte.

**M. Musa Kamenica (Soc.) :** – Ce postulat que vous avez devant vous est le résultat de plusieurs recherches faites auprès des associations de différentes communautés étrangères dans notre ville. Aujourd'hui, à Lausanne, vivent actuellement près de 150 nationalités différentes, représentant entre

42 % et 45 % des habitants de notre ville. C'est une ville multiculturelle qui démontre l'ouverture envers ses citoyens d'autres origines et le bien vivre de ses habitants.

Or, dans ce nombre important, il y a des enfants d'origine étrangère qui sont nés en Suisse, mais qui, malheureusement, ne parlent pas la langue du pays d'origine ou ne connaissent pas leur culture d'origine. Pourtant, plusieurs études montrent que les enfants d'origine étrangère qui apprennent dans leur enfance leur langue maternelle ont une meilleure acquisition de la langue commune dans notre ville, la langue française. De plus, l'apprentissage de la langue et de la culture d'origine permet également à ces enfants la construction de leur identité pluriculturelle. Un autre point positif : parler la langue maternelle et connaître la culture d'origine crée aussi un lien solide entre les parents et les enfants. Il arrive souvent que les enfants, n'ayant pas des connaissances suffisantes de la langue d'origine, n'arrivent pas à se lancer dans une discussion avec leurs parents. Cela crée une barrière dans le lien entre enfants et parents.

Dans notre ville, il existe des cours de langue offerts de différentes manières. Il existe des Etats de l'Union européenne qui organisent et financent des cours de langue et de culture d'origine. Par exemple, l'Etat italien et l'Etat espagnol organisent des cours de langue et de culture en italien et en espagnol. Malheureusement, il y a beaucoup d'autres enfants qui viennent de pays en guerre ou d'Etats autoritaires, et il est impossible de songer à une quelconque aide de leur Etat d'origine. A titre d'exemple, les Tibétains ne peuvent pas attendre une aide de l'Etat chinois. Les Kurdes ne peuvent pas attendre d'aide de la Turquie. Il y a aussi des enfants immigrés qui viennent de pays économiquement faibles, par exemple les Balkans ou les pays d'Amérique latine.

Certains cours sont assurés par des associations et les coûts sont assumés par les parents. Il est vrai que notre ville met à disposition, les soirées, les samedis, des locaux dans différentes écoles lausannoises. Mais ce qui reste une charge importante pour les parents, ce sont surtout les dépenses financières. Pour beaucoup de parents, cette charge financière est conséquente dans le budget familial et ils sont obligés d'y renoncer. Suite à cela, plusieurs classes ont dû fermer pour cause de baisse du nombre d'élèves.

Cette situation crée une sorte d'inégalité entre les enfants. Pour pallier ce problème, plusieurs villes européennes ont mis en place différentes modalités financières, soutiens structurels, et initiatives qui permettent aux enfants d'immigrés de suivre des cours de langue et culture d'origine. Raison pour laquelle ce postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de faire un inventaire des cours de langue et culture d'origine et de créer un fonds pour soutenir la mise en place de ces cours.

Deuxième demande de ce postulat : étudier la mise en place de meilleures modalités pour communiquer auprès des parents au sujet de l'existence de ces cours. Certaines familles sont peu en lien avec d'autres membres de leur communauté et elles ne sont pas toujours au courant que des cours existent. Parfois, des informations sont distribuées par le biais des enseignants, mais c'est ponctuel. Une communication régulière par la Ville pourrait être mise en place. Pour toutes ces raisons, je vous invite à suivre la décision de la commission et renvoyer ce postulat à la Municipalité.

**Mme Eliane Aubert (PLR) :** – Le PLR trouve que ce postulat est intéressant pour soutenir les enfants défavorisés par rapport à certains qui sont plus favorisés, dans le sens où leur pays d'origine paye des cours. Pour certains, il y a une différence. Ce sont des enfants étrangers nés en Suisse, avec des parents étrangers. Ils peuvent mal communiquer avec les parents et la famille. Votre postulat demande un inventaire des cours et, pour les personnes qui ne peuvent pas payer, de créer un fonds de soutien pour financer ces cours. Le PLR adhère à ce postulat et soutiendra le renvoi à la Municipalité.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche salue l'excellent postulat de notre collègue. C'est un enjeu important qui souligne le droit de chacun de pouvoir connaître ses racines et construire son existence avec l'éclairage de son histoire personnelle, familiale et culturelle. Il s'agit d'un facteur d'émancipation individuelle et d'intégration.

Il est prouvé par de nombreuses études que l'apprentissage d'autres langues est un gage de progrès et favorise le développement. Connaître l'histoire et la culture de son pays d'origine donne des outils complémentaires pour comprendre le monde et se forger un avis de citoyen à part entière, y compris pour analyser la réalité politique et sociale ici en Suisse. Laisser cette mission au seul cadre familial n'est pas suffisant et laisse les personnes concernées tributaires du cadre privé, ce qui alimente de fortes disparités entre les familles et les personnes.

Pour ces raisons, le groupe Ensemble à Gauche vous invite à accueillir favorablement ce postulat pour que la Municipalité mette à jour son travail de soutien matériel pour que les habitants désireux de mieux connaître leur langue et leur culture d'origine puissent le faire.

**M. Louis Dana (Soc.)** : – Le Groupe socialiste n'a rien à ajouter à l'excellente présentation du postulant. Il acceptera ce postulat.

**M. Ilias Panchard (Les Verts)** : – J'aimerais aussi remercier notre collègue Kamenica. C'est un sujet qui fait l'unanimité. C'est positif. On est nombreux à pouvoir témoigner d'un élément : souvent, quand on a un parent qui parle une autre langue, on a tendance à comprendre facilement cette langue. Par contre, c'est plus difficile de la parler – cela a été mon cas. L'enfant répond en français et pas dans la langue parlée par le parent. C'est difficile si on n'a pas de cours, y compris pour écrire. Le soutien de la Ville permettrait de garantir le maintien de cours. Sinon, pour certaines langues, en particulier au Maghreb, en deux générations, les personnes ne parlent plus l'arabe, par exemple. Cela pose des questions sur la façon dont on conçoit l'intégration.

Cela permet également de sortir de cette logique d'apprendre le français. Cela peut aller dans les deux sens. C'est intéressant de voir comment cela peut être développé avec les écoles. Le groupe des Verts soutiendra le renvoi à la Municipalité.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC)** : – J'ai un fiston qui a un quart de sang italien. J'ai tenu à ce qu'il apprenne la langue d'une de ses grands-mères. Je me souviens que le Valentin organisait, par exemple, des cours d'italien. Je me demande si ce n'est pas les communautés qui peuvent organiser cela. Il y a 160 nationalités en Suisse. Je pense que ça va peser lourdement sur le budget de la Ville de Lausanne. Je ne sais pas ce qu'il en est avec les cours d'italien et le Valentin, mais je pense qu'il y a une réflexion à avoir là-dessus.

**Mme Françoise Piron (PLR)** : – Je vais ajouter que nous soutenons doublement ce postulat. J'ai moi-même œuvré pour qu'il y ait une école qui apprenne le persan à Lausanne. Ce n'est pas que les questions financières, il faut aussi trouver un lieu, des professeurs, une régularité dans les cours. J'espère que ce postulat permettra de donner des pistes à des communautés qui veulent développer des cours, en termes de lieu et de moyens, et pas seulement de coûts.

La discussion est close.

**Mme Paola Richard-de Paolis (Soc.)** : – La commission s'est exprimée avec 8 oui, 1 non et 3 abstentions en faveur de la prise en considération de ce postulat.

**Le Conseil, par une majorité de oui, 4 non et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.**

(insérer délibéré)

## **Piscine de Bellerive et rives du lac**

### **Réponse au postulat de M. David Raedler**

**« Un accès libre à nos "belles rives" pour toutes et tous »**

### **Réponse à la pétition de M. Bertrand Dumusc**

**« Pétition Bellerive Lausanne lac et piscine en harmonie de mai à septembre. Ne changeons rien »**

Rapport-préavis N° 2021/28 du

*Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant*

Discussion

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport de Mme Soto.

**Mme Onaï Reymond (Soc.), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Le dépôt date déjà d'il y a quelques années. Ça a suscité un certain nombre d'échanges et de controverses dans le débat public. Cette pétition en réaction montre un attachement populaire citoyen à la piscine de Bellerive. On le comprend, vu la beauté du site, son caractère historique, son accessibilité, son faible coût. Rien de cela n'est remis en question, tant par le postulat initial de notre ancien collègue que par le postulat que j'ai déposé par la suite.

Je reviens brièvement sur les raisons de ce premier postulat. Elles sont doubles. La première, c'est l'accessibilité des rives du lac. Lausanne est plutôt exemplaire à ce niveau-là, mais il y a un point noir : c'est le quai de Bellerive. Pendant plusieurs mois, pendant les beaux jours, avec l'ouverture de la piscine de Bellerive, il n'est plus possible de cheminer le long du quai. Nous sommes obligés de faire le tour le long d'une route avec une certaine circulation à partager avec d'autres acteurs et actrices de la mobilité.

L'accessibilité totale, universelle, toute l'année, doit être la norme, selon nous. Le passage actuel n'est pas satisfaisant, par l'avenue de Rhodanie. Un certain nombre de mesures ont été prises, mais ne sont pas satisfaisantes de notre point de vue. Peut-être agir un peu plus sur l'aspect mobilité, les parkings autour. Mais on est relativement limité à ce niveau.

L'autre élément des raisons du postulat, c'est le présent et l'avenir de Bellerive. C'est un des sites qui a assez peu bougé depuis quelques dizaines d'années. C'est un site au potentiel immense, en termes de restauration notamment, qui n'est pas satisfaisant. C'est un lieu qui bouge relativement peu. C'est peut-être parce qu'il est satisfaisant pour les utilisateurs et utilisatrices, mais ce n'est pas forcément le retour que l'on a. De notre point de vue, il y a la volonté de dynamiser les activités et de les rendre accessibles à pied.

La Municipalité a étudié plusieurs variantes, plusieurs propositions. Le statu quo a été retenu. Ça déçoit notre groupe. Je ne mets pas en question l'analyse détaillée fournie par les différents services, mais, en 2023, on peut imaginer un système avec un portique, un système avec des bracelets, qui permettrait d'accéder à la plage depuis la piscine, puis d'y entrer à nouveau. C'est quelque chose qui nous paraissait faisable et qui ne remettait pas en cause ce que l'on peut appeler le modèle Bellerive.

Je ne sais pas si, depuis, l'analyse de la situation a évolué au sein de la Municipalité. Peut-être un certain espoir quand on voit l'espace de bord du lac qui bouge enfin. J'ai retrouvé un postulat de nos anciens collègues Rossi et Huguenet qui date de 2008 et qui demandait une étude pour des plages et possibilités de baignade à Ouchy. Vous conviendrez que la situation a passablement bougé depuis, mais il a fallu compter une quinzaine d'années. On n'a pas forcément envie que la situation se répète à Bellerive. J'appelle donc à ne pas enterrer le sujet pour des années.

J'en arrive à notre deuxième postulat, une passerelle piétonne à Bellerive, qui a été acceptée en commission. Une idée pour contourner ou enjamber la fermeture estivale de la piscine. Oui, construire, cela n'est jamais anodin. On est ouvert pour une structure très légère avec peu d'emprise sur le lac, avec une compensation par des zones de biodiversité. Plusieurs élus, en particulier dans mon groupe, veilleront à ce que les choses se passent dans le respect de la biodiversité. Une autre option serait la possibilité de cheminer sur la piscine. Pour la blague, on disait qu'on pourrait imaginer ce qui avait servi de passerelle au Grand-Pont.

Je ne reviens pas sur ce qui est développement du site. On aura l'occasion d'y revenir plus tard. Je me réjouis de ce débat. Le groupe des Verts et des Vertes vous encourage à renvoyer le deuxième postulat en commission. Nous sommes déçus de la réponse municipale ; une majorité du groupe s'abstiendra sur la réponse municipale pour vous inciter à soutenir une alternative et ne pas enterrer toute évolution du site pour ces quinze prochaines années.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Dynamiser Vidy et Bellerive. J'habite en face et c'est dynamique depuis toujours, depuis 1964 en tout cas et la création d'Expo 02. Il y a trois restaurants : il y a le Théâtre de Vidy, le Cercle de voile, le Carrousel. Depuis 1964, c'est bourré de monde. J'ai fêté les 35 grandes entreprises avec 100 personnes sur la plage de la Voile d'Or.

Je rappelle que la piscine de Bellerive, d'octobre à mars, est libre pour les chiens. Or, on a posé cette année le sauna. Ça a été un peu plus compliqué pour les propriétaires de chiens et je signale

que les amendes sont passées de 180 à 250 francs, avec menace d'aller jusqu'à 1000 francs, selon un employé de la police. Dynamiser encore plus, on peut, mais il faudra compenser l'espace que l'on perd chaque année pour les chiens.

**M. Mathias Paquier (V'L) :** – Ce rapport-préavis fait suite à une pétition et un postulat. L'accès au lac en été, que ça soit à Bellerive ou à Ouchy, est restreint, alors que nous avons la chance d'avoir des centaines de mètres de rive. Ce préavis de la Municipalité a exposé plusieurs pistes, nous la remercions, mais celles-ci restent traditionnelles ou sont écartées pour des raisons de coût. Bien que ceci ne soit pas réhibitore, c'est dommage que la passerelle évoquée en commission n'ait pas été étudiée et chiffrée.

La deuxième proposition, une piscine sans le lac, semble intéressante, même s'il est compréhensible que les utilisateurs n'aient pas envie de se retrouver derrière un grillage. C'est pour cela que la possibilité d'une passerelle aurait été intéressante à étudier.

L'autre constatation que le promeneur peut faire se situe à Ouchy, où les passants se retrouvent coupés du lac par un muret. Ce n'est pas le cas à Vevey, où il est facile de passer du quai aux rochers. Ces murs en béton ont l'air odieux et ne font pas honneur au quai. Malgré l'aménagement de la zone de baignade, cette partie du lac pourrait être mieux valorisée.

Nous disons donc notre déception quant au fait que de meilleures options n'aient pas été proposées. Nous avons la chance d'avoir un lac, mais en comparaison à d'autres villes, nous sommes mal dotés en accès directs. Ce postulat aurait dû pousser la Municipalité à une réflexion plus poussée. Malgré les pistes explorées, nous regrettons qu'il n'y ait pas eu plus d'imagination. Nous le regrettons donc et vous recommandons de refuser le préavis de la Municipalité.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – Nous avons eu l'avantage d'aller sur place, de bénéficier de la beauté du lieu. Effectivement, quand on regarde la piscine, on voit mal comment mettre un grillage. Déjà du point de vue esthétique, ça a tout de suite été flagrant.

Je souhaite défendre le fait de ne rien changer à ce lieu. On a pu constater, en visitant cette piscine, que l'accès au lac était très aménagé. Pour les personnes à mobilité réduite, notamment. On peut entrer dans le lac avec une rampe qui permet l'accès. Il est extrêmement sécurisé. Il est surveillé. C'est le seul endroit, au bord du lac à Lausanne, qui a un accès sécurisé. Pour toutes les personnes à mobilité réduite et les aînés qui souhaitent aller se baigner, c'est très sécurisant d'avoir un gardien qui puisse aider à entrer et sortir et qui soit formé pour réagir en cas de besoin.

Je soutiens les piscines et je soutiens les aînés. Je pense que ces personnes ont besoin d'être entendues dans cette ville. Quand on est jeune et en bonne santé, que l'on peut marcher, courir, faire du vélo, je pense que l'on peut contourner ces quelques centaines de mètres pendant quelques mois de l'année. En revanche, si vous fermez ces lieux, vous ne permettrez pas à ces personnes âgées d'avoir un lieu de détente et le seul sport qu'elles peuvent pratiquer. Nous allons soutenir la pétition. J'ai été très touchée par les personnes qui se sont mobilisées pour garder les lieux de cette manière.

Quant à cette passerelle, je voudrais dire que je trouve étrange de vouloir faire cela. C'est une atteinte à la nature. Il faudra bien mettre des piliers, probablement bétonner les fondations. Je ne comprends pas cette volonté de rajouter quelque chose dans un espace aussi naturel et aussi beau. Il est clair que pendant l'exposition, on a fait des atteintes à ce lac. Mais rajouter encore plus de construit sur un lieu à l'état naturel ? Je vous remercie de soutenir la pétition, qui est de ne rien toucher à cet espace précieux.

**Mme Franziska Meinherz (EàG) :** – Nous remercions les deux postulants d'ouvrir la discussion sur cette rive du lac, qui est insatisfaisante dans son état actuel.

Le groupe Ensemble à Gauche défend a priori l'accès aux rives du lac. On peut lire dans ce rapport que le cas de Bellerive n'est pas contraire à la loi fédérale, mais il constitue tout de même une entrave au passage le long du lac. Mais nous sommes aussi sensibles aux craintes évoquées par les signataires de la pétition, qui soutient le maintien du statu quo. Nous sommes aussi sensibles aux points évoqués par la Municipalité qui, dans son rapport, donne beaucoup d'importance à la sécurité des personnes qui se baignent dans la piscine.

Nous estimons cependant que les besoins des utilisateurs de Bellerive et ceux des personnes qui souhaitent bénéficier d'un accès ininterrompu aux rives du lac ne sont pas irréconciliables. Nous

sommes convaincus que les craintes peuvent être adressées par un règlement. On pourrait interdire de faire des grillades ou de jouer de la musique. Si l'accès à la piscine de Bellerive devait être gratuit, il manquerait une partie des revenus qui contribuent actuellement à son financement. Pourquoi ne pas assumer et rendre gratuit l'entrée de la piscine ? Pourquoi ne pas en faire un véritable service public, un bout de rives du lac, une piscine où la baignade surveillée est possible ? Cela pourrait soulager les parents. Il s'agit de conserver les accès à tout type de personnes, mais gratuitement.

Accompagnée d'un règlement qui préserve les usages actuels des lieux, une telle gratuité pourrait bénir la ville d'une prestation essentielle : l'accès à une baignade sécurisée. Mais si la Municipalité devait hésiter à se lancer dans une telle direction, pourquoi ne pas s'inspirer de sa politique hivernale pour les mêmes lieux, en mettant en place un test ? En effet, cet hiver, un espace de sauna et de bien-être a été testé à Bellerive. On pourrait tester en été la gratuité de l'entrée de la piscine de Bellerive. On pourrait, par exemple, faire ce test sur une saison ou deux, pour voir si les besoins exprimés par les signataires de la pétition peuvent être préservés. Et concilier ses besoins avec ceux des personnes qui souhaitent profiter d'un accès ininterrompu au lac.

Nous refusons donc la réponse de la Municipalité, que nous estimons être trop timorée, et nous l'invitons à conduire un test sur un ou deux ans, selon le modèle de gratuité de l'entrée. Nous proposons, dans la même veine, de ne pas donner suite au postulat de M. Panchard. Nous estimons qu'il y a des manières plus simples pour garantir un accès ininterrompu au lac. Si le test de la gratuité devait échouer, un aménagement différent doit être envisagé, car actuellement, ce n'est un passage ni sécurisé ni agréable.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – C'est un vieux débat, cela a été rappelé. Quelques considérations générales tout d'abord. On nous a parlé du fait de pouvoir se promener dans la nature. En matière de cheminement le long du lac, il faut rappeler que la piscine de Bellerive a été conquise sur le lac lors des travaux préalables à l'Expo 64. Donc quand on nous parle de nature, cela me fait doucement sourire. On parle ici d'un rivage artificiel avec un gazon coupé au millimètre, quasiment taillé au ciseau à ongles – tout cela est assez amusant –, tout comme l'essentiel de l'étendue de la piscine, qui est évidemment artificielle.

Si on veut se promener dans la nature, comme vous dites, il y a un certain nombre de rivières très sympathiques dans le Canton de Vaud. Je peux vous recommander quelques itinéraires de balades. Ou alors, on peut se diriger du côté de Vidy, où on a quand même un peu plus l'impression d'être dans la nature, et où le cheminement piéton est d'ores et déjà ininterrompu sur plusieurs kilomètres. Et il se trouve en plus, comble de chance, très bien desservi en transports publics, et puis, c'est étonnant à Lausanne, mais ça existe encore ici ou là, également accessible en transports privés. Quoiqu'il en soit, de ce point de vue, je crois que cette question ne tient pas.

En matière d'accessibilité des rives, il faut le dire, ces rives sont accessibles, moyennant, pendant la belle saison, c'est vrai, le paiement d'une modeste contribution d'entrée. Donc je crois que la comparaison que certains essaient de créer avec la problématique d'accessibilité des rives qu'on peut connaître dans d'autres communes du Canton, par exemple sur la Riviera, n'a simplement pas lieu d'être. Et je crois qu'on se sert aussi de l'accès aux rives ou de cette question pour essayer d'inférer une sorte de droit à un cheminement piéton continu, qui n'existe pas, et qui est une question tout à fait différente. De ce point de vue, cette question n'est pas un problème et c'est un faux débat.

Ensuite, et cela a été rappelé par les nombreux signataires de cette pétition, il y a un véritable attachement populaire à ce que la piscine de Bellerive reste fermée et à ce qu'une certaine tranquillité soit assurée par le fait qu'elle n'est pas en libre accès, mais justement par le fait que son accès est contrôlé, qu'il y a une surveillance permanente durant les heures d'ouverture, que les familles peuvent donc laisser leurs enfants jouer et déambuler avec un peu plus d'insouciance qu'ailleurs. Et ça, c'est quelque chose à laquelle la population est attachée et qu'il s'agit, pour nous, de préserver.

Alors, madame Meinherz, vous nous dites qu'il y aurait des problèmes de grillades, ou de musique qui motiverait le fait que d'aucuns s'opposent à ce que cette piscine soit ouverte au tout venant. Je crois qu'il y a aussi et surtout des considérations en matière de sécurité et de salubrité. Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'état dans lequel se trouvent les plages et les prairies de Vidy les matins du week-end, et du week-end plus que prolongé, c'est-à-dire dès le jeudi ou le vendredi matin, à la

belle saison. Donc, il ne suffit pas, comme vous le prétendez, de dire qu'on pourrait ouvrir la piscine de Bellerive en permanence et que cette ouverture serait accompagnée d'une sorte de règlement, comme vous l'avez évoqué. Si ce règlement ne fait pas l'objet d'une surveillance, respectivement si l'application de ce règlement ne fait pas l'objet d'une surveillance, ce règlement ne sert strictement à rien. Je vous fais d'ailleurs remarquer qu'un autre règlement interdit déjà le dépôt de déchets sauvage à Vidy et ailleurs. Vous voyez le résultat. Donc je crois que cette piste est évidemment illusoire. Comme d'habitude, la gauche de la gauche rase gratis avec l'argent des autres en nous proposant une ouverture gratuite, dont les surcoûts en matière de surveillance viendront bien évidemment aggraver encore un peu plus le déficit de la Ville.

En ce qui concerne les solutions que l'on pourrait apporter pour essayer de concilier deux approches, c'est-à-dire d'un côté l'ouverture des rives et, de l'autre, le fait de pouvoir profiter d'une piscine qui soit ouverte et fermée, si vous voyez ce que je veux dire, eh bien, nous regrettons effectivement que la Ville n'ait pas voulu étudier de manière un peu plus approfondie la possibilité d'avoir des contrôles d'accès par le sud, par exemple, moyennant des portiques. On nous dit que c'est esthétiquement disgracieux ; les goûts et les couleurs... Je n'ai pas le sentiment que ce soit non plus insoutenable. Par contre, cela permettrait avantageusement de concilier deux approches. Quoi qu'il en soit, et en tout état de cause, la Municipalité n'a pas l'air de vouloir étudier cette approche. Nous allons soutenir la réponse municipale faute de mieux, mais nous n'irons en tout cas pas dans le sens ni d'une ouverture gratuite ni d'une ouverture au tout venant, à supposer qu'il y ait une différence.

En ce qui concerne le postulat de notre collègue Panchard, au-delà des problèmes d'aménagement du territoire, qui ne manqueront pas d'être rappelés par la Municipalité nonobstant la réserve habituelle qu'elle s'impose en matière de prise en considération de postulats – je préempte un petit peu l'intervention de notre municipale –, nous nous rejoignons sur un seul point avec Mme Meinherz, c'est le fait que nous allons refuser la prise en considération du postulat Panchard, même si ce n'est pas pour les mêmes raisons. Quoi qu'il en soit, et si malgré tout la prise en considération devait être acceptée, nous suggérons un certain nombre de cautions pour le cas où cette passerelle devait venir à être réalisée. Il s'agit évidemment de s'assurer que le gabarit soit suffisant pour permettre le croisement, par exemple, de deux poussettes. Il s'agit de s'assurer, mais cela c'est une évidence, que les matériaux résisteront aux intempéries. Donc peut-être qu'on pourra s'épargner le bois non traité de la tour de Sauvabelin ou ce genre d'amusement qui feront que, d'ici cinq ou dix ans, on nous demandera un nouveau crédit de quelques millions pour refaire l'intégralité de la passerelle.

Et puis, il faut bien évidemment, et surtout, mesdames et messieurs, empêcher et éviter les conflits d'usage qu'on constate sur un certain nombre, pour ne pas dire tous les trottoirs lausannois. Il s'agit donc de s'assurer que la fréquentation de cette passerelle soit rigoureusement interdite à tous les types de véhicules qui ne sont pas compatibles avec le cheminement des piétons. J'entends par ici bien évidemment et en première ligne les vélos, mais pourquoi pas aussi les trottinettes, qu'elles soient électriques ou non, les vélos, électriques ou non, et ce genre d'engin. Le groupe UDC insiste fermement sur cette question. Il est évident, pour de simples questions de tranquillité du cheminement piéton, et afin d'éviter les conflits d'usage, il est capital que cette passerelle, si elle devait être réalisée, soit interdite aux véhicules et aux modes de déplacement qui ne sont pas compatibles avec une vitesse de déplacement standard d'un humain normalement constitué.

**M. Yvan Salzmann (Soc.)** : – Je suis enthousiaste à l'idée d'une passerelle, au vu de ce qu'il s'est passé à Zurich. Esthétiquement, elle est très belle et elle prolonge le chemin du centre culturel de la Rotefabrik jusqu'au port. Ça a été fait, c'est entretenu, ça fait plusieurs années. J'ai eu l'occasion de la voir et elle est extrêmement belle. Je pense qu'on pourrait chercher dans ce sens, ce qui permettrait d'éviter la rupture ici et peut-être à d'autres endroits au bord du lac. Ça pourrait dessiner des idées par rapport à certains propriétaires réfractaires.

**M. Johan Pain (EàG)** : – J'avais simplement une question à poser, mais comme plusieurs intervenants l'ont soulevé, je voulais demander à M. Panchard : passerelle piétonne, ça veut bien dire piéton ? Et ne pas faire comme la passerelle du Grand-Pont, qui était au départ piétonne, mais, dans la réalité, il n'y avait pas vraiment de sécurité par rapport au déplacement des piétons.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Tout d’abord, j’aimerais dire tout mon attachement à ce coin et mes intérêts au patronyme Bellerive. En tant que professionnel du tourisme, j’ai eu du plaisir à entendre que ce sera tout bénéfique pour le tourisme, ce dont je doute.

Le point déterminant qui nous fait accepter le rapport-préavis et refuser la prise en considération du postulat Panchard, c’est que l’on va autoriser, améliorer le passage des piétons probablement d’ouest en est de 300 m, mais pour arriver où ? Sur un énorme no man’s land hideux, un immense parking, un endroit qui nous permettra de longer même pas les rives mais le parking via la CGN jusqu’à Ouchy. On va donc créer quelque chose pour faire une amélioration sur environ 300 m ce qui, à notre avis, n’est pas proportionné.

Deuxièmement, toucher les berges, c’est presque impossible, bien qu’impossible ne soit pas français. Tout le site de Bellerive est noté en classe 2 au registre des monuments historiques par le Canton. Il est donc quasi impossible et impensable d’y toucher. La passerelle ne sera probablement pas acceptée au niveau du Canton. Pour toutes ces raisons, le PLR acceptera le préavis de la Municipalité, mais il refusera la prise en considération du postulat Panchard.

**Mme Séverine Graff (Soc.) :** – Le groupe socialiste est satisfait de la réponse de la Municipalité, que je remercie. Je remercie les postulants qui ont soulevé des enjeux importants pour tous. Un statu quo tel que proposé par la réponse municipale permet plusieurs choses.

Premièrement, j’aimerais souligner le succès populaire de la piscine de Bellerive. On a eu 268 000 entrées en 2022. Tous les records ont été battus. Les piscines lausannoises, payantes et privées, sont capitales face au changement climatique. Mais ces limites ne sont pas que des barrières grillagées, ce sont aussi des limites de sécurité. Cela permet un apprentissage de la nage en toute sécurité dans des zones surveillées en permanence. La noyade reste la deuxième source d’accident chez les enfants.

Quant à l’accessibilité, l’entrée peut rester chère. Il reste des piscines de quartiers qui sont gratuites, comme à Montétan. Bellerive restera gratuite pour le public scolaire, une politique que la Ville aimerait rendre pérenne. Bellerive reste un lieu où des associations peuvent se retrouver.

Sur la fermeture de la promenade, j’aimerais rappeler qu’il ne s’agit pas d’une résidence privée d’un riche propriétaire, mais d’une zone populaire. C’est vrai qu’on pourrait imaginer que Bellerive ne devienne plus qu’une piscine, sans accès au lac, mais ce n’est pas l’objectif poursuivi. Je trouve cette solution un peu triste. Ce qui fait le charme et l’intérêt de ce site, c’est la fluidité entre la piscine et le lac. Pour toutes ces raisons, le Parti socialiste propose d’accepter la réponse municipale. En ce qui concerne la passerelle Panchard, ça souligne un certain nombre de questions esthétiques. Je crois que le groupe socialiste n’est pas fermé au principe. Nous invitons donc à prendre en considération ce postulat.

**M. Olivier Thorens (Les Verts) :** – Je voulais faire un bref complément. Premièrement, par rapport à la question du passage au bord des rives du lac, contrairement à ce que dit la droite, ça permettrait quand même un développement intéressant et attractif des rives, ce qui va dans le sens de ce que la Municipalité veut développer ces dernières années, certes plutôt sur la partie est de la ville. Mais garantir une continuité du passage des piétons sur la rive permettrait d’aller en ce sens.

Par rapport au rapport de la Municipalité sur le postulat de notre ancien collègue, on peut dire que l’analyse est complète, ou presque, dans le sens où la Municipalité esquisse le modèle d’une piscine accessible librement sur l’exemple de Marzili à Berne, qui aurait un coût supplémentaire de 900 000 francs. Mais la modélisation faite par la Municipalité manque de créativité. La piscine, nous la trouvons attractive depuis des décennies. Elle fait notre joie et celle de générations de Lausannoises et Lausannois. Mais il faut souligner que les terrasses situées au nord de la piscine sont presque inutilisées sur 200 ou 300 m de longueur. Les terrains sont inutilisés en hiver. Depuis peu, grâce à une nouvelle initiative avec les bains d’hiver, une partie est utilisée. La rotonde est peu attractive. La restauration actuelle est d’une qualité plutôt questionnable. On peut donc quand même imaginer que les choses puissent évoluer, avec, par exemple, davantage de surfaces locatives sur la terrasse pour de la restauration. La restauration sur place pourrait être améliorée, et les revenus permettant de couvrir une partie des frais de la piscine pourraient être augmentés avec un peu plus de créativité. Ça répondrait à une part de l’inquiétude de la Municipalité.

Ensuite, l’ouverture de la piscine de Bellerive en permanence, contrairement à ce qu’évoque M. Christie, le Parti socialiste ou la réponse de la Municipalité, pourrait aussi se faire avec le

maintien de la surveillance de la plage, chère à de nombreuses familles, ce qui permet de garantir la sécurité des enfants.

Dernièrement, dans le contexte du réchauffement climatique, l'attractivité de la piscine va être plutôt grandissante. Dans un souci de justice sociale, chère en tout cas à la gauche de notre hémicycle, la gratuité de la piscine semble être cohérente avec cette question de justice sociale. Je suis donc surpris que le Parti socialiste semble écarter d'un revers de main la possibilité d'une gratuité.

**Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) :** – Une petite précision concernant l'animation des lieux : il y a le minigolf. Les usagers de la piscine de Bellerive peuvent passer sur la plage qui est libre et tous les restaurants alentour. Je pense que c'est déjà une possibilité intéressante.

**Mme Alexandra Gerber (Les Verts) :** – J'ai une petite réplique à ce qui a été dit par M. Pernet et M. Christe, qui relèvent l'état peu naturel des rives du lac et craignent d'accéder, par la passerelle, à un énorme parking hideux. Je vous rappelle que vous avez renvoyé à la Municipalité un postulat pour une renaturation des rives du lac conciliant les besoins de la biodiversité et des loisirs. Selon « Agir », un préavis est en cours d'élaboration sur le sujet. Nous pouvons donc espérer que, une fois la passerelle réalisée, elle permettra de longer des rives rénatuées et attractives pour s'y promener.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – J'essayerai d'être court. Je trouve le débat assez intéressant et riche. Pour répondre à M. Pain, on parle de passerelle piétonne. Je rassure aussi notre collègue Christe là-dessus. Je ne doute pas que si un jour il devait y avoir une passerelle, on peut s'imaginer que la Municipalité appliquera des règles très strictes à cette passerelle piétonne.

A notre collègue Lavanchy, je vous avoue que j'ai aussi un chien, mais je ne vois pas en quoi l'ouverture du quai en été limiterait l'accès aux canidés en promenade. Je ne vois pas vraiment le lien. Je ne vais pas lancer un débat qui n'intéressera qu'une poignée d'entre nous. Quant à notre collègue Christe, on parle d'ouverture au portique, qui n'est pas retenu par la Municipalité. Je n'arrive pas à suivre la logique de payer pour accéder aux rives sans aller à la piscine. Quant à la question de la gratuité, je remercie Ensemble à Gauche pour l'intervention. On n'a pas encore eu ce débat en commission.

Dernièrement, je ne vois pas pourquoi refuser ce postulat. Si la Municipalité faisait un test de gratuité, quelle serait ensuite la solution ? On peut être sûr que la Municipalité va suivre le rapport-préavis qu'elle a signé il y a quelques années. Je ne vois pas en quoi on s'en tire à meilleur compte en refusant le postulat sur la passerelle, en disant que si la Municipalité ne fait pas ce test, on soutiendrait une alternative avec la passerelle. Je pense qu'il est plus logique de garder plusieurs options ouvertes.

**Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale :** – Je vous remercie pour ce débat, qui était attendu. Le préavis a été élaboré par la précédente Municipalité et traité par une commission dans l'ancienne composition du Conseil communal. Je pense que c'est important que l'on puisse avoir ce débat ce soir. Ce sont des questions qui opposent des intérêts différents, selon l'expérience que l'on a avec la piscine de Bellerive, qu'on y aille ou pas, que l'on aime se balader, avec des enfants ou non, au bord du lac ou pas pendant l'été. Chacun et chacune peut appréhender ces questions avec sa propre expérience. Il y a des questions de sécurité, de propreté des rives du lac, d'exploitation, et les questions financières en filigrane de tous les scénarios proposés.

Pour parler de la posture de la Municipalité, nous souhaitons avoir des structures sportives qui permettent la pratique du sport pour toutes et tous. Dans ce sens, la piscine de Bellerive est accessible gratuitement pour les écoles lausannoises, les APEMS, les lieux d'animation et les garderies. Elle permet un apprentissage de la nage dans les bassins et le lac en toute sécurité. C'est une accessibilité très importante pour la Municipalité. Et après, il y a l'accès au public, il y a la tarification des piscines lausannoises qui sont accessibles, d'autant plus pour les abonnements en été.

Maintenant, on a un équilibre entre une volonté d'accessibilité, une volonté d'offrir des lieux de baignade sécurisés pour les enfants, les personnes à mobilité réduite, celles et ceux qui ne sont pas encore habitués à la nage, mais aussi permettre au public qui se promène au bord du lac de pouvoir se déplacer dans les meilleures conditions possibles. Je redis que la fermeture des quais de Bellerive pour la piscine, c'est quatre mois et demi par année. Le reste de l'année, c'est ouvert à toutes et tous. Concernant l'avenue de Rhodanie, pour la Municipalité, il y a un effort à faire pour

que l'expérience des piétons et les cyclistes soit plus agréable. C'est d'ailleurs dans un préavis déjà voté par le Conseil.

Quant à la dynamisation, c'est quelque chose qui a été dit plusieurs fois : dynamiser Bellerive. En 2022, Bellerive a eu 268 000 entrées. Sur quatre mois et demi, on a battu le record de 2003. On est dans une énorme utilisation de cette piscine. Ce qui est très apprécié, c'est cet accès au lac en toute sécurité. Dans les variantes qui ont été faites, on s'est basé sur l'expérience de Marzili à Berne. Ça n'a rien à voir avec Bellerive. Le chemin le long de l'Aare, qui n'est pas juste à côté des bassines, et non pas le long d'un lac. Si on imagine une configuration avec des poussettes, des vélos, etc., tout en voulant sécuriser ce secteur, c'est effectivement une sécurisation qui demande à être augmentée de manière assez forte.

Et si on revient sur l'expérience de la gratuité, si on voulait garantir une surveillance avec une gratuité totale, ça ferait un montant de 205 000 par mois supplémentaires. On a environ 700 000 francs de recettes par mois d'ouverture de Bellerive. Il faudrait rajouter une dizaine de personnes pour la surveillance, des personnes pour le nettoyage des rives, et on arriverait quand même à devoir fermer l'accès à la piscine pour la nuit. Car qui dit accès gratuit au lac et aux bassins dit qu'au moment de la fermeture, l'accès aux bassins peut poser des problèmes de sécurité. Dans la variante qui vous est proposée, c'est de fermer les grillages au moment de la fermeture. On n'est donc pas dans une ouverture totale. On est dans une problématique qui n'est donc pas simple. Ce que propose la Municipalité permet de garantir l'accès à la pratique de la natation dans le lac, tout en étant sécurisé. Des accès sont développés au lac pour la baignade, mais je laisserai mon collègue Hildbrand en parler.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie :** – Je complète volontiers les propos de Mme Moeschler. S'agissant du rapport-préavis, il est porté par la Municipalité. Je n'en dirai pas plus. S'agissant de la prise en considération du postulat, la réserve habituelle sera exprimée et nécessite quelques précisions de la part du Conseil communal.

Je suis peut-être un peu dur d'oreille : j'ai bien compris que cette passerelle serait piétonne, je n'ai pas compris si son utilisation est exclue pour les cyclistes. Or, ces éléments ont été discutés en commission et il conviendrait que ce soit dit clairement dans ce Conseil communal, ne serait-ce que pour des questions de taille d'un tel équipement et de son utilisation future.

L'autre élément important, c'est l'envie de la Ville et de ce Conseil de dynamiser les rives du lac avec des approches forcément diverses. Compte tenu des positions exprimées, je comprends que certains groupes vont accepter les deux points qui figurent au programme. L'interprétation qui en sera faite ne sera pas tout à fait simple dans le développement du projet. J'imaginai peut-être plus simplement que les deux solutions s'excluaient. Visiblement, on peut tout faire, en tout cas sur le papier.

**M. Ilias Panchard (Les Verts) :** – Je réponds volontiers sans dévoiler les discussions de commission. Le municipal en charge de la potentielle passerelle donne beaucoup de poids aux dépôts écrits et aux débats du Conseil communal. On n'a pas toujours connu cette prise en considération par le Conseil communal.

Les demandes du postulat restent larges. On parle d'une potentielle passerelle au large du quai, c'est-à-dire sur le lac, ou potentiellement un autre moyen d'enjamber la piscine. Je souligne juste cet aspect qui ne ressort pas tout le temps des discussions du Conseil communal. Si je dois me prononcer à titre personnel, quand on dit passerelle piétonne, a priori, les seules personnes qui pourraient cheminer sur cette passerelle seraient des personnes munies de chaussures, ou sans chaussures, mais en tout cas des chaussures sans roulettes. Les véhicules motorisés ou non à deux roues resteraient sur l'avenue de Rhodanie. Les piétons qui voudraient aussi continuer à passer par l'avenue de Rhodanie pourraient le faire, mais aussi sur une passerelle.

Par ailleurs, je ne vois pas d'opposition entre la prise en considération du postulat et le fait pour certains groupes – mais ce ne sera pas notre cas, car j'ai dit qu'on allait s'abstenir – de prendre en compte la réponse municipale. Pour moi, on peut accepter la réponse, et ce n'est pas en disant que c'est trop compliqué de mettre des grillages, qu'on ne peut pas mettre en place un système de portique, etc. J'entends les questions de sécurité. Par contre, ce postulat va proposer autre chose. On veut que ce dossier ne soit pas fermé. J'appelle donc mes collègues à le soutenir. Je ne

comprends pas cette opposition de la part du Municipal. Pour nous, on peut clairement soutenir la réponse du municipal – ce n'est pas notre cas – et la prise en considération de ce postulat.

La discussion est close.

**Mme Françoise Piron (PLR), rapportrice remplaçante :** – Les deux conclusions sont acceptées par 9 oui, 0 non et 2 abstentions.

**Le Conseil, par 46 oui, 19 non et 11 abstentions, approuve la conclusion n° 1 de la commission.**

**Le Conseil, par 44 oui, 21 non et 9 abstentions, approuve la conclusion n° 2 de la commission.**

(insérer délibéré)

**Mme Onaï Reymond (Soc.) :** – Par 9 oui, 2 non et 1 abstention, la commission propose la prise en considération du postulat et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

**Le Conseil, par 52 oui, 22 non et 3 abstentions, décide de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport.**

(insérer délibéré)

---

La séance est levée à 20 h 15.

## Deuxième partie

**Membres absents excusés** : Mme Karine Beausire Ballif ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Carolina Carvalho ; Mme Sima Dakkus ; Mme Alice Girardet ; M. Ngoc Huy Ho ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Angèle Flora Mendy ; Mme Prisca Morand ; M. Fabrice Moscheni ; M. Johan Pain ; Mme Agathe Raboud ; Mme Joëlle Racine ; Mme Clara Schaffer ; Mme Tatiana Taillefert ; Mme Diane Wild

**Membres absents non excusés** : Mme Pauline Blanc ; Mme Valérie D'Acremont ; Mme Ozlem Dursun ; M. Jean-Pascal Gendre ; M. Elouan Indermühle ; M. Mountazar Jaffar ; M. Sébastien Kessler ; Mme Mathilde Maillard ; M. Andrea Mürger ; M. Antoine Piguet ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	73
Membres absents excusés	16
Membres absents non excusés	11
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 20 h 45, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

### Interpellation urgente de Mme Anouck Saugy (PLR) et consorts « La Ville de Lausanne bientôt en poursuite ? »

#### Développement

**Mme Anouck Saugy (PLR)** : – Le groupe PLR se présente devant vous ce soir avec une interpellation urgente, qui a pour but de questionner la Ville sur les raisons derrière un éventuel retard important que la Ville aurait accumulé dans le règlement de ses factures.

Selon les informations en notre possession, ce sont aujourd'hui plusieurs milliers de factures qui restent impayées par la Ville, plusieurs milliers de factures qui obligent les collaborateurs des services concernés de la Ville à augmenter leur temps de travail, voire à donner un coup de main le samedi pour rattraper la situation. Enfin, plusieurs milliers de factures qui forcent les créanciers de la Ville à jouer contre leur gré le rôle de la banque pendant que cette dernière ne se prive vraisemblablement pas de facturer des frais de rappel lorsque les rôles sont inversés.

Que se passe-t-il à la Ville ? Que se passe-t-il au Service des finances ? C'est le but de notre interpellation. Je vais commencer avec mes questions. Première question : A ce jour, combien de factures impayées la Ville de Lausanne compte-t-elle ? Pour quel montant ?

#### Réponse de la Municipalité

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Merci pour vos questions, Madame Saugy. C'est toujours important d'avoir un feed-back, ce qui permet de faire toute la lumière et de vous rassurer. C'est bien cela que je vais faire ce soir, vous rassurer pleinement et entièrement sur la situation. Permettez-moi d'expliquer le contexte.

La modernisation des processus et des outils de travail mis à disposition de nos collaborateurs est une priorité pour la Municipalité. C'est pour cette raison que vous avez voté en 2019 le préavis n° 2019/22 qui permettait de mettre en place un nouveau système d'information financier, Abacus, qui traite désormais l'ensemble des factures de la Ville, hormis celles des Services industriels. Pourquoi changer ? Je me permets un retour en arrière. L'administration communale fonctionnait, jusqu'au 31 décembre dernier, au tout-papier pour la gestion de ses factures. Un fournisseur envoyait une facture à l'un des services. Si elle était envoyée par mail, elle était imprimée, et c'est à ce moment que commençait son parcours dans l'administration. Elle était contrôlée et validée par les différents niveaux hiérarchiques, elle était envoyée aux différentes comptabilités de direction, qui saisissaient cette dernière dans le service comptable. Enfin, le Service financier procédait aux

dernières vérifications. Ce processus fastidieux était répété pour les 70 000 à 80 000 factures traitées chaque année par la Ville. Vous pouvez imaginer le temps que prenait ce travail.

Compte tenu de l'important travail manuel que je viens de détailler, auquel s'ajoute les contrôles, il était prévu d'honorer les factures dans un délai de soixante jours. Les factures peuvent se monter à plusieurs millions et concerner des tâches complexes. Il faut les contrôler et les valider. Nous souhaitons gérer les deniers publics au mieux. Il faut que nous soyons sûrs que l'argent libéré le soit à juste titre. Tout cela prend évidemment du temps. Nous avons pour objectif de payer le plus rapidement possible les factures aux fournisseurs, mais toujours en mettant en regard l'équilibre financier et la sécurité financière que l'on doit assurer. Cette façon de faire, avec tous ces papiers qui circulent, ne fait plus vraiment sens au XXI<sup>e</sup> siècle. Il y a environ sept ou huit ans, nous avons lancé un projet de réforme, de refonte de toute l'infrastructure comptable et financière. Il y a donc eu ce préavis en 2019 et nous le mettons en œuvre maintenant.

Cette version papier était inefficace et ne permettait pas d'avoir une vision centralisée et à jour des états financiers, ce qui pouvait poser problème. La facture n'était pas connue avant son entrée dans le logiciel. Au bouclage des comptes, cela pose des difficultés, car la situation n'était pas connue en temps voulu. Il s'agit donc d'un changement complet de paradigme qui était nécessaire en termes d'efficacité, mais qui permet aussi de répondre aux exigences de contrôle interne, qui vont se renforcer avec la mise en œuvre du MCH2. Désormais, une facture est envoyée par courriel, ce qui est idéal. Une équipe centralise toutes les factures et les rentre dans le système. Il arrive que le fournisseur ne remplisse pas correctement la facture et cela prend du temps à mettre en place. Mais, au final, nous allons gagner du temps, car l'efficacité sera très élevée dès que le système fonctionnera.

Il est donc prévu un paiement à soixante jours. Clairement, cet objectif ne pouvait pas être garanti avec le papier. Avec ce logiciel informatique, notre objectif est de ramener le délai de paiement à soixante jours pour soutenir les fournisseurs, leur apporter des liquidités le plus rapidement possible. Vous l'aurez compris, c'est une petite révolution en termes de fonctionnement interne de la Ville. C'est une petite révolution pour nos 10 000 fournisseurs. Chacun doit modifier sa façon de travailler. Nous avons réuni les indicateurs qui permettent de répondre à votre interpellation. Le délai moyen de traitement des factures s'élevait à trente-cinq jours l'an passé. Pour les données émises et traitées au 31 mars 2023 par le nouvel outil, nous arrivons aussi à cette moyenne d'environ trente-cinq jours, tout ça avec un système qui change, ce qui génère beaucoup de travail pour l'administration, que je tiens à saluer ce soir chaleureusement. Tenir les mêmes délais c'est tout à fait prometteur, avec, encore une fois, l'objectif de le réduire.

Le changement était donc de taille. Pour tous les acteurs du processus, cela implique de changer d'outil, de mettre en place de nouvelles procédures. Il y a toujours des ajustements à opérer, c'est vrai. Il y a toujours ce moment critique de la mise en place du projet, qui met en évidence des éléments auxquels nous n'avons pas pensé. Il y a aussi une sursollicitation du système à ce moment-là. Arriver à des délais de paiement équivalents à l'ancien système va dans le bon sens, tout en conservant l'objectif de s'améliorer. C'est vraiment le résultat d'un engagement très fort de toutes les équipes, de tous les services de la Ville. Au nom de la Municipalité, je les remercie chaleureusement pour leur travail précieux.

Je répète peut-être votre question. « Combien de factures impayées la Ville de Lausanne compte-t-elle et pour quel montant ? » Je me permets d'apporter une clarification. Attention à ne pas confondre les factures en cours de traitement, dont le délai n'est pas encore échu, et une facture dont le délai est échu. Il y a toujours un temps de latence entre le moment où l'on reçoit la facture et le moment où elle est payée. Bien sûr, comme je le disais, il y a des milliers de factures dans le système. Nous en traitons 80 000 par an. Il y a toutefois cette nuance importante quant au délai, qui permet de savoir si une facture est échue ou non. Comme je l'expliquais, il y a toute une série de contrôles nécessaires pour ne pas mettre en péril les intérêts de la Ville. S'y ajoute un processus de contrôle des signatures. Comme dans toute structure, nous devons éviter toute possibilité de fraude. Voilà pourquoi nous avons mis en place différentes signatures numériques.

Au 31 mars 2023, l'équipe centrale avait reçu 13 700 factures. Sur ces 13 700 factures, il en reste près de 330 aujourd'hui dont le délai de paiement va au-delà de soixante jours. Cela représente environ 2,4 % des factures qui n'ont pas pu être honorées dans les soixante jours. Quelles en sont les raisons ? Bien sûr, il peut y avoir des factures qui ont pris plus de temps dans le processus. Cela

doit s'améliorer. Cela peut aussi s'expliquer par des contrôles, des contestations de factures. J'ai regardé quelques situations en détail. Dans plusieurs cas, il s'agit de contestations. Il peut aussi y avoir une erreur d'adressage.

Le montant moyen des factures est de 1700 francs. Il est important pour moi de vous donner les chiffres de l'an passé. L'an passé, nous étions à environ 8 % de factures traitées au-delà de soixante jours. Nous nous sommes donc nettement améliorés. Encore une fois, nous aimerions que tout soit parfait, mais ce n'est pas possible, pas avec tous ces contrôles et ces échanges. Il y aura toujours une petite partie qui ne sera pas payée dans les temps. En tout cas, toutes les factures de la Ville non contestées sont évidemment honorées.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Deuxième question : parmi ces factures, combien concernent des montants supérieurs à 10 000 francs, 50 000 francs, 100 000 francs ? Pour chacune de ces catégories, quel montant total cela représente-t-il ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Les factures aux montants les plus élevés sont traitées en priorité. Dans le périmètre que je viens d'évoquer, il y a cinq factures dont le montant se situe entre 10 000 et 50 000 francs, et une facture à 120 000 francs, dont une partie contestée. Toutes les autres factures en suspens affichent un montant inférieur à 10 000 francs. Pour les factures au montant supérieur à 10 000 francs, il y en a cinq qui se situent entre 10 000 et 50 000 francs. Une seule se monte à 120 000 francs. La plus importante est contestée, ainsi qu'une partie des autres. C'est pour cela qu'elles ont dépassé le délai de soixante jours.

Pour votre information, les factures urgentes font l'objet d'un traitement particulier. Le Service des finances veut en effet pouvoir traiter des factures en priorité s'il est sollicité en ce sens. Il arrive que certains fournisseurs ou certaines institutions demandent de traiter en priorité leurs factures. Nous avons une procédure d'urgence prévue à cet effet.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Ces retards ont-ils concerné le paiement des salaires des collaborateurs ? Quelles sont les raisons des retards de paiement ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Le nouveau système doit permettre d'améliorer la situation. Nous nous trouvons avec des résultats similaires à l'année passée en ce qui concerne les indicateurs, voire meilleurs en ce qui concerne les factures qui dépassent le délai de soixante jours. Bien sûr, nous avons clairement l'objectif de faire mieux. C'est aussi l'objectif d'Abacus.

Le logiciel traite aussi les frais de remboursement. En début d'année, il y a eu quelques retards. Ce que nous avons surtout pu mettre en place avec le nouveau système, c'est le remboursement des frais des collaborateurs, qui sont désormais versés plusieurs fois par mois. Il y a donc aussi une amélioration de la qualité de la prestation. Ce système ne traite pas les salaires. Les questions que vous avez soulevées ne concernent pas les salaires des collaborateurs.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Quelle mesure la Ville a-t-elle entreprise pour rattraper son retard et assurer le règlement des factures dans les délais ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Pour aller dans le sens de la réduction des délais de paiement, nous avons mis en place le nouveau système Abacus, ce dont nous parlons ce soir. Il y a tout un travail qui a été fait en amont. Des communications ont été adressées à l'ensemble des fournisseurs pour leur donner les informations. Des rappels périodiques sont réalisés à l'intention des fournisseurs et nous avons mis en place des formations ciblées auprès des collaborateurs.

Nous sommes tous pareils. Parfois, la formation, nous ne la faisons pas. Tout à coup, nous sommes confrontés au nouveau logiciel. Les formations en e-learning, je ne les fais pas en premier. C'est lorsque je suis confrontée à la situation, que je la fais. Maintenant, la formation doit se déployer de façon plus ciblée auprès des collaborateurs qui feraient face à des situations plus compliquées ou qui n'ont pas eu le temps de suivre leur formation.

Nous renforçons aussi en fonction de l'évolution de la situation le nombre de collaborateurs qui travaillent dans l'équipe centrale : mise à disposition de soutien opérationnel par le biais des auxiliaires, mise en place d'un accompagnement et de changements dans les services. Ces éléments visent à améliorer le traitement des factures et toute la mise en place du système. Je suis allée relire le rapport-préavis de 2019, qui précisait bien que l'on octroyait des moyens pour le

logiciel et les ressources humaines. Quand le projet est en train d'être mis en œuvre, nous pouvons aller jusqu'à 15 ETP supplémentaires. C'est pour cela que des crédits ont été octroyés aussi. Il faut cela pour implémenter un tel système.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – La Ville a-t-elle communiqué les raisons de ces retards à ses créanciers ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Nous avons communiqué à nos créanciers le changement de système. Par contre, nous sommes dans les temps. Nous sommes dans les modes et les temporalités de traitements habituels. Il y a eu sûrement plus d'échanges entre les fournisseurs et des services. Auparavant, nous avons encore des fournisseurs qui adressaient leurs factures aux directions dont les noms correspondaient à la législature 2011-2016, ce dont nous nous sommes rendu compte avec la mise en place du nouveau système. Les gens qui étaient dans le service le savaient. Mais quand nous passons à un système automatique, le changement de la direction n'est pas connu de l'ordinateur. Il est possible de programmer l'ordinateur à cet effet, mais le logiciel ne l'avait pas prévu ainsi.

Nous n'avons pas pensé qu'il y avait encore des factures qui seraient adressées aux noms des directions correspondant à la législature de 2011-2016. L'importation prend du temps. Après, une facture saisie par un être humain prenait un certain temps et cela prendra dix secondes avec le nouveau logiciel. Le gain de temps sera considérable.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Certains créanciers ont-ils adressé des intentions de poursuites à l'encontre de la Ville ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Certains se sont adressés au Secrétariat municipal. Nous avons reçu trois réquisitions de poursuite contre la Ville de Lausanne. Aucune d'entre elles n'est liée à la mise en place du nouveau logiciel. Ce sont des situations dans lesquelles nous avons contesté les paiements d'une facture, dont deux parmi ces trois situations qui concernent notamment un litige entre un fournisseur et la Ville. La facture est retenue comme moyen de négociation par rapport à cette entreprise. Il y a un litige en cours. Il n'y a aucune réquisition de poursuite en lien avec la mise en place de ce système.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Quelles mesures la Ville a-t-elle mises en œuvre afin de garantir la santé des collaborateurs mobilisés dans les services concernés ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Il y a un engagement extraordinaire des équipes et des collaborateurs qui assurent la transition du système dans les meilleures conditions possible.

Dans les comptabilités de direction de la Ville, il y a un certain nombre d'heures optionnelles supplémentaires qui sont fournies depuis le début de l'année par des collaborateurs et des collaboratrices dans le strict respect du RPAC. Avec la récupération des heures, je tiens à saluer leur engagement et les en remercier.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – La Ville prévoit-elle de recruter du personnel temporairement pour lui venir en aide ? Vous y avez partiellement répondu.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Oui, nous avons renforcé les équipes. Dans le cadre du préavis n° 2019/22, vous avez octroyé un crédit à cet effet. L'entier des ressources est financé par ce rapport-préavis ou par les budgets votés.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Quand un retour à la normale pourrait être envisagé ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Comme je l'ai évoqué, les équipes mises en places effectuent un travail considérable. Nous espérons qu'elles pourront revenir le plus vite possible à un rythme de travail normal. Nous faisons tout pour aller dans ce sens et pour que l'information passe le plus vite possible auprès de nos fournisseurs. Un tel changement de système, évidemment, nous gérons entre 70 000 et 80 000 factures de fournisseurs par an, a des impacts sur beaucoup d'autres personnes. Je tiens à remercier les collaborateurs pour leur engagement.

## Discussion

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Merci pour vos réponses, madame Germond. En préambule, je trouve favorable le changement qui a lieu aujourd'hui au sein de l'administration. C'est évidemment positif de passer au « paperless » et de faire tout le possible pour y arriver. Je ne mets pas du tout cela en cause. Ce qui me surprend un peu, c'est tout ce qui accompagne ce changement organisationnel. Vous n'en avez pas vraiment parlé. Cela implique, selon nos sources, des fournisseurs qui se retrouvent aujourd'hui embêtés et pénalisés par le fait qu'il y ait un délai de traitement de la facture qui est long.

Il y a peut-être dans certains cas des échanges qui font que cela met un certain temps jusqu'à ce que la facture soit payée. Mon problème, ce n'est pas tellement au moment où la facture est dans le système et qu'elle a obtenu tous les visas nécessaires au paiement. Là, je peux bien penser qu'entre le moment où on appuie sur OK et le moment où le créancier reçoit l'argent, ce soit assez rapide. Mon problème, c'est en amont, entre le moment où l'on envoie sa facture, vous avez parlé d'un délai de soixante jours. J'aimerais quand même en savoir plus et comprendre si le délai de soixante jours, c'est à partir du moment où la facture a été envoyée par le fournisseur ou si c'est à partir du moment où elle est entrée dans le système. Cela change sensiblement la donne.

Vous avez parlé notamment d'un délai de paiement de trente-cinq jours qui est un délai moyen. On sait qu'avec une moyenne, ça veut dire qu'on peut avoir un règlement qui se fait sous trois jours versus un règlement qui peut durer pratiquement trois mois. Là aussi, c'est vrai que trente-cinq jours de délai moyen, selon les cas, cela peut être conséquent. Aujourd'hui, en tout cas moi, la plupart des factures qui me sont adressées, je dois les régler en dix ou trente jours. Si la Ville met soixante jours pour les régler, sans compter les éventuels échanges et le temps du traitement, ça peut être quand même problématique.

Ensuite, il y a d'autres choses dont vous n'avez pas parlé. J'ai des sources internes à vos services qui parlent d'un retard qui est plus important que les quelques pourcentages que vous avez mentionnés. J'ai des sources qui me disent qu'ils doivent venir le samedi saisir des factures. Je peux comprendre que l'on ait un retard qui s'accumule de quelques jours quand on change un système aussi important que le système des finances qui est utilisé pour le règlement des factures. Je peux comprendre que l'on demande un effort supplémentaire aux collaborateurs de la Ville pour remédier à la situation, mais vous n'avez pas du tout parlé de cet effort supplémentaire. Vous l'avez mis en avant, le fait que les collaborateurs étaient mobilisés et qu'ils faisaient tout leur possible, mais de là à leur demander de venir le samedi, c'est problématique.

Dernière question. A ce stade, est-ce que c'est sûrement un problème de système informatique ou est-ce qu'il n'y a pas derrière un problème de liquidités qui nécessite de temporiser le paiement de certaines factures pour pouvoir les régler ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Ces jours de délai moyens, soit les factures que j'évoquais qui étaient supérieures à soixante jours, partent précisément à partir de la date de la facture, la date de la facture qui figure sur la facture du fournisseur. Parfois, c'est un peu moins le cas avec le numérique. Maintenant, avec le papier, nous pouvions encore avoir des journées qui s'écoulaient entre le moment où elle a été émise, le temps que la facture soit mise dans une enveloppe, qu'elle soit envoyée à La Poste, etc., et le moment où nous la réceptionnons. Toutes les indications que je vous ai données se rapportent à la date d'émission de la facture. C'est bien évidemment ceux dont je vous ai donné le pourcentage de 2,5 % qui va au-delà de soixante jours. Je n'en ai pas déduit le temps de contrôle et de vérification.

Le chiffre que je vous ai indiqué, se base bien sur la date qui figure sur la facture qui, avec le changement de système, et ce n'est la faute à personne, est arrivée un peu tard à la bonne adresse. Il y a eu ce type de situation lors de la mise en place. Tous les chiffres que je vous donne se réfèrent à la date d'émission de la facture. Vous avez raison sur la question de la moyenne. Je n'ai pas la distribution. Je ne l'ai pas demandée. Ce ne sont pas les factures impayées, mais les factures échues. C'est ainsi que j'ai compris votre question. Je vous ai aussi donné ce chiffre. Je vous ai donné le pourcentage des factures qui étaient au-delà de soixante jours, environ 2,5 % du total de nos factures. Dire qu'il y ait des milliers de factures, c'est juste. Oui, il y a des milliers de factures au sein de l'administration, mais nous n'avions pas cette vision avant, car il y a quarante-deux services. Personne n'avait de vision globale. Ça a toujours été comme ça. Nous en traitons 80 000 par an. Ça

fait environ 7000 par mois. Oui, il y a des milliers de factures. Cette information est juste. Mais il n'y a pas de milliers de factures payées au-delà des délais de paiement.

Concernant les jours de travail, j'ai bien expliqué qu'il y avait des heures supplémentaires actuellement accumulées. Vous avez évoqué la question du samedi. A notre connaissance, depuis le début de l'année, c'est notre équipe des finances, sur la base de personnes volontaires, qui ont travaillé deux samedis depuis le début de l'année, pour faire en sorte que le système fonctionne au mieux. A notre connaissance, ce sont les seules quelques personnes qui ont travaillé le samedi, et sur une base volontaire, depuis début janvier.

Pour la question de la trésorerie, nous avons la chance de ne pas avoir de problèmes de trésorerie. On parle beaucoup de trésorerie ces temps-ci. Nous avons des emprunts à court terme et des emprunts à long terme. Nous n'avons plus que trois emprunts à long terme à renouveler pour les cinq prochaines années. Cette politique de gestion de la trésorerie fait que nous gérons au mieux, pour être au plus juste, en fonction de ce qui entre et sort, pour que cela coûte le moins possible à la Ville. Nous n'avons pas de souci de trésorerie, nous arrivons à financer notre trésorerie.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Merci pour ce complément de réponse. Dieu merci, vous n'avez pas de souci de trésorerie. Ce n'est pas un souhait de ma part de découvrir qu'il y a des problèmes de liquidités au sein de la Ville, comme le fait qu'il n'y a pas particulièrement de poursuites qui aient été déposées à l'encontre de la Ville. C'est plutôt positif. Il faut quand même le mettre en avant. En revanche, même s'il n'y a pas de retard particulier dans le traitement des factures, on demande quand même aux collaborateurs, et ils le font peut-être de manière volontaire, tout comme je le fais moi-même, si mon employeur me le demande, mais de base, demander à des collaborateurs de la Ville de venir un samedi, volontairement ou non, cela montre qu'on est dans une situation exceptionnelle. C'est peut-être dû au lancement du nouveau logiciel. En tout cas, on n'est pas dans une relation standard collaborateur employeur.

Il y a autre chose que vous avez mentionné tout à l'heure, cette nouvelle communication que vous faites à l'encontre des créanciers. Je ne sais pas si cette nouvelle communication était prévue avant que je dépose une interpellation urgente ou non. Enfin, je l'espère. Je ne voudrais pas avoir déclenché une nouvelle communication. Je me suis renseignée sur le processus. J'ai eu des échanges avec des fournisseurs qui se retrouvent embêtés avec ce nouveau système, qui n'était pas clair au début. Ça a peut-être justifié le fait qu'il y ait un certain retard à ce jour. Vous pouvez peut-être nous en dire plus sur cette nouvelle communication. Est-ce qu'elle sera adressée à tout le monde ? Est-elle envoyée par courrier ou e-mail ? Je crois que vous avez précisé par courrier. C'était une autre remarque de ma part.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Je remercie Anouck Saugy pour son interpellation, qui apporte des réponses intéressantes de la part de la Municipalité. On apprend que l'engagement de l'administration était nécessaire pour la mise en œuvre de ce nouveau service de facturation. Cela montre qu'il y a bien un problème de masse à traiter, de factures à traiter. Sinon, on n'en serait pas à remercier fortement l'engagement des collaborateurs pour le traitement de ces factures. Ma collègue Anouck Saugy a fait cette remarque par rapport au volontariat de certains collaborateurs. Je remercie la Municipalité pour avoir demandé à des collaborateurs de travailler le samedi, mais si un collaborateur se sent le devoir de venir le samedi, c'est qu'il y a un problème de traitement de masse au niveau de son travail.

Par rapport à ce nouveau système de facturation, Mme Florence Germond nous a expliqué qu'il y avait une formation de e-learning mise à disposition et que cela pouvait être assez rébarbatif. Je m'étonne que pour un système aussi important que celui qui consiste à traiter les factures de la Ville, qu'il n'y ait pas une formation un peu plus professionnelle que du simple e-learning. Je me pose alors la question. De quelle manière les collaborateurs ont-ils été informés de ce nouveau système ? Comment la Ville de Lausanne a pris les mesures nécessaires pour que les factures puissent être traitées à temps, le jour où ce nouveau processus a été mis en place ?

Ma dernière question concerne une remarque qui a été faite par Mme Florence Germond. Elle nous a indiqué que les gros montants adressés à la Ville de Lausanne étaient traités en priorité. J'aimerais savoir à partir de quel montant la Ville de Lausanne estime qu'il s'agit d'un gros montant. Cela pourra nous permettre de comprendre comment se fait la prise en charge des factures.

**Mme Françoise Piron (PLR) :** – J'ai juste une question supplémentaire. J'entends une moyenne de trente-cinq jours, si j'ai bien compris, pour payer une facture. C'est une moyenne que vous souhaitez conserver par la suite ? C'est quelque chose qui est en attendant que le nouveau système se mette en place ? Que vous fassiez en priorité les gros montants, je peux comprendre, mais pour un petit fournisseur, attendre trente-cinq jours, ça peut être très long. Quel est votre objectif idéal pour honorer les factures ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – J'espère que je réponds à toutes vos questions. Le courrier aux fournisseurs est bien destiné à l'ensemble des fournisseurs. Il était prévu. Est-ce qu'il a été accéléré par l'interpellation de Mme Saugy ? J'ai envoyé un SMS pour savoir. Peut-être que oui. Vous voyez combien notre travail est important.

Pour la formation, je suis peut-être allée un peu vite. Pour les utilisateurs quotidiens, les collaborateurs de la fonction comptable et financière, il y a eu un nombre incalculable de formations. J'en ai évoqué un certain nombre. Il y a eu des journées entières avec des formateurs. Je peux aussi vous donner des informations plus détaillées. Pour ce qui est du e-learning, c'est un outil proposé en complément qui permet d'actualiser certains aspects de la formation, pour des thématiques spécifiques. Nous avons fait une capsule qui montre comment remplacer son statut de viseur en cas de départ en vacances. Comme ça, les collaborateurs peuvent aller chercher une information. Pour les personnes dont c'est le travail au quotidien de gérer des factures, il y a des formations complètes et obligatoires sur des journées entières. Les municipaux ont aussi suivi une formation. Le e-learning, c'est plutôt pour les viseurs, ceux qui valident des factures de façon ponctuelle.

Si vous connaissez ce type de projet, vous savez qu'il y a toujours un moment de bascule, de sursollicitation du système. Nous avons la chance d'avoir des gens engagés. Ils sont prêts à donner un coup de pouce pour que ça se passe bien. Nous parlons de six personnes qui sont venues deux samedis. Je crois que nous n'avons pas exagéré en termes de conditions de travail.

Concernant le montant des factures, ma réponse était peut-être un peu courte. Bien sûr, les factures sont en principe traitées dans un ordre chronologique. S'il y a des fournisseurs qui ont un souci concernant une facture spécifique, il ne faut pas hésiter à nous contacter. Il y a deux possibilités de faire exception à la règle. Il peut s'agir d'une situation urgente. Certains fournisseurs nous disent qu'ils sont parfois à un paiement en dix jours. Nous essayons d'y répondre dans la mesure du possible. Quant aux factures les plus anciennes, nous avons priorisé en fonction des montants les plus importants. Ce n'est pas le cas pour la gestion quotidienne. Je parle bien des factures qui étaient au-delà des soixante jours dans cette phase qui est plus compliquée, cette phase de mise en place du système. Je crois que j'ai répondu à tout.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Cela suscite d'autres questions de ma part. Je vois que le sujet passionne certains dans ce plénum. Je vois même que ça rigole.

Si vous êtes un fournisseur qui n'est pas payé pendant soixante jours, si vous êtes un fournisseur qui n'est pas payé pendant trois mois et que l'on vous doit 150 000 francs, que vous faites un chiffre d'affaires de 300 000 francs par an, cette facture est importante pour vous. Ça n'intéresse peut-être pas tout le monde dans cette salle, mais je trouve que c'est un peu déplacé de rigoler. Cela montre aussi un certain manque de considération pour des sujets financiers. Ce n'était pas ma question.

Si les rôles étaient inversés, quand la Ville facture des prestations à un tiers, quels sont les délais de paiement qu'elle demande de respecter ? Qu'est-ce que la Ville facture en termes d'intérêts moratoires ? Est-ce que ce sont des frais de rappel, les frais fixes ? Est-ce qu'il y a des intérêts moratoires calculés en pourcentage de la facture une fois que la date n'est pas respectée ? Je vous prends de cours, peut-être.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Il y a toutes les factures fiscales, qui fixent des intérêts moratoires définis par l'Etat. Je n'ai plus les taux en tête. Ça varie, évidemment. En termes de frais de rappel, nous avons aussi des frais de rappel à la Ville. Ils sont validés dans un règlement qui doit être disponible sur internet. Je n'ai pas le détail en tête. Par contre, j'ai en tête que ces tarifs se situent en dessous de la plupart des frais de rappel d'autres prestataires de services. Il faudrait que je contrôle avec mes équipes. Vraisemblablement, la Ville a aussi payé des frais de rappel.

Encore une fois, par rapport à votre exemple sur les 150 000 francs, nous n'avons pas connu une telle situation. Je vous ai donné les détails. C'est important de le redire. Voilà les éléments que je pouvais vous donner par rapport à votre question. Il y a encore une autre précision à apporter. Nous gérons des situations qui sont peut-être spécifiques ou particulières. Ça demande une attention particulière. Nous avons parfois des factures en millions de francs. Nous construisons des ouvrages d'une valeur de dizaines de millions de francs. Quand nous recevons ces factures, comme des factures de génie civil, nous devons les contrôler. Nos collaborateurs peuvent avoir des échanges parfois longs avec l'entreprise de génie civil, pour être sûrs que les bonnes prestations ont été fournies. Bien évidemment, nous devons trouver le bon équilibre entre payer nos fournisseurs au plus vite, et nous sommes attentifs à cette question car nous voulons descendre en dessous des trente-cinq jours, mais nous ne pouvons pas le faire avec un système archaïque, et nous avons aussi pour objectif de nous assurer que nous payons ce qui est dû, que les intérêts de la Ville sont bien défendus. Cela peut prendre du temps.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Il ne me semble pas avoir entendu : c'est un délai de paiement de dix jours ? Pour les impôts, c'est trente jours. Mais quand on vous doit de l'argent, c'est sous dix ou trente jours ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je pense que ça doit être trente jours. Pour la garderie, ça doit être trente jours. Je vous le dis comme ça. Je pense que c'est ça. Encore une fois, comme je l'ai dit, je me permets de le dire, dans le système un peu archaïque, il ne nous était matériellement pas possible, vu la complexité et les situations, de tenir les délais de paiement. C'est bien pour cela qu'en 2011, la Municipalité a clarifié les conditions générales. Je vous l'accorde, nous devons faire mieux et nous souhaitons faire mieux. C'est un objectif du nouveau système.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Je remercie la municipale pour les réponses qu'elle a pu donner. Effectivement, il y a des travaux supplémentaires à faire, il y a des compensations. C'est tout à fait normal. J'aurais une question par rapport aux termes de paiement. Lorsqu'un fournisseur envoie une facture avec un terme de paiement à trente jours, est-ce que c'est le terme de paiement de la Ville qui s'applique à soixante jours ? A quel moment les conditions générales s'appliquent-elles ?

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité :** – Je voudrais laisser les juristes répondre à cette question. J'ai pris pour l'analyse de ces données les conditions générales de la Ville. Cela me semblait plus cohérent pour cette analyse. La Ville fait toujours au mieux pour respecter les conditions de paiement aux différents fournisseurs.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Sur la base des différents échanges que l'on a eus ce soir, on a clairement entendu qu'il y avait un souci au niveau du règlement des factures – certes, un souci que vous essayez de résoudre le plus rapidement possible – et des soucis qui naissent d'un changement de système informatique. Je suis rassurée qu'il n'y ait pas un problème de liquidités.

Le groupe PLR, sur la base de ces réponses, va déposer deux résolutions devant vous ce soir. Si M. Tétaz peut les projeter, je vais vous lire volontiers. La première devrait susciter une réaction positive de l'ensemble de ce plénum. J'imagine que c'est quelque chose à quoi vous pouvez toutes et tous adhérer. Notre seconde résolution est la suivante : le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende la facturation de frais de rappel tant que la situation ne s'est pas améliorée. C'est important qu'une ville joue le rôle d'un exemple. Pour X ou Y raisons, la Ville a accumulé aujourd'hui un retard dans le paiement de ses factures. Un retard que l'on peut ou non accepter. Aujourd'hui, si la Ville a du retard dans ses paiements, ce n'est pas normal de facturer, dans la situation inverse, des frais de rappel quand nous-mêmes n'avons pas amélioré la situation. Je me réjouis d'entendre vos opinions sur ces deux résolutions.

#### Résolution Anouck Saugy 1

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour remédier à la situation le plus rapidement possible tout en respectant la santé des collaborateurs des services concernés.

#### Résolution Anouck Saugy 2

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité suspende la facturation des frais de rappel tant que la situation ne se sera pas améliorée.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – A chaud, je souhaite juste réagir sur la deuxième résolution que je trouve un peu drôle. Il n'y a aucun rapport avec le fait que la Municipalité doive s'acquitter de frais en cas de retard dans le paiement d'une facture. La Municipalité paye ses frais en cas de retard. Il n'y a aucun rapport entre cela et une demande à la Municipalité d'elle-même ne pas émettre des frais en cas de créances tardives. Il n'y a aucun rapport entre ces deux choses. Si on mettait en œuvre la résolution que vous demandez, cela aurait pour effet de pérorer les finances communales. Il me semblait que c'était dans les priorités du PLR de ne pas commettre de tels actes. On prend acte que l'innovation poursuit son cours au sein du parti à la couleur bleue.

Quant à la première résolution, elle est tellement neutre et vague qu'on pourrait l'accepter. Je vous suggère tout de même une modification, madame Saugy, si vous le permettez. Je pense à toutes les personnes qui pourraient vouloir consulter les débats de ce soir et les textes qui restent ensuite dans l'histoire de par leur importance. Quand on lit que la Municipalité doit tout mettre en œuvre pour remédier à la situation sans jamais préciser quelle est la situation, je pense qu'il y a un petit problème pour tout lecteur qui voudrait être attentif en lisant votre résolution. Il faut préciser ce que vous entendez par la situation. Cela nous éclairera d'autant plus sur vos intentions.

**M. Yvan Salzmann (Soc.) :** – Etant donné que je marche un peu sur des œufs, je vais poser la question à l'interpellatrice sous forme interrogative. Vous êtes-vous souciee des délais de paiement de l'Etat de Vaud ?

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Je voudrais intervenir parce que la deuxième résolution. La première atteint un degré d'abstraction qui va un peu loin. Si on la sort du contexte, elle revient à dire qu'on veut que le ciel soit bleu. Je ne vois pas vraiment son utilité.

Pour la deuxième, c'est de rappeler deux ou trois évidences juridiques. Il y a un principe qui s'appelle le rappel naturel. Je ne vois pas comment cela peut marcher. Si la Ville est en retard dans le paiement de fournisseurs, la Municipalité peut toujours invoquer cet article. Alors qu'il est déjà possible d'intervenir comme ça, à quoi bon une résolution ? Pour la question des délais, je ne savais pas que la Ville avait des conditions générales. Si c'est le cas, je me réjouis de les lire.

Et puis, je signale que, pour les délais de paiement, en principe, c'est conventionnel. Un délai à soixante jours est conventionnel. Madame Germond, je serais ravie de lire les conditions générales de paiement. C'est un souhait.

**Jacques Pernet (PLR) :** – Mes chers collègues, monsieur Dupuis, on voit que vous n'êtes pas dans les affaires. Quand vous avez une entreprise, vous avez des créanciers et des débiteurs. Vous ne pouvez pas traiter les créanciers d'une certaine façon et de traiter vos débiteurs d'une autre. Vous ne pouvez pas vous autoriser un retard de paiement important et, parallèlement, ne pas l'accepter de vos débiteurs. Il y a quelque chose d'anormal qui est à la limite... Je cherche le terme. Ce n'est pas correct... Malhonnête, voilà. Vous dites qu'il s'agit de fonds publics. Les citoyens et les personnes, vos débiteurs, ils font partie de ces fonds publics. Ce sont des citoyens. Il faut traiter vos citoyens aussi bien que vous voulez être traité vous-même. Il en va de même pour vos créanciers et vos débiteurs. C'est le but de cette deuxième résolution. C'est pour ça que je vous recommande de la soutenir. Je vous demanderai même, alors que je suis un opposant de ce type de vote, le vote nominal pour cette deuxième résolution.

**La demande d'appel nominal étant appuyée par le nombre suffisant de voix, il y sera procédé.**

**Mme Olivia Fahmy (Les Verts) :** – Au risque d'une redite avec mes collègues, en l'état, préciser la situation que vous entendez, ce serait très utile. Et simplement d'ajouter aussi que nous sommes ravis qu'il y ait une inquiétude sur les horaires de travail du personnel communal, notamment le soir et le week-end. Si ces questions pouvaient préoccuper dans d'autres sphères de la ville que celles de l'administration communale, on ne peut que vous y inviter.

**Mme Séverine Graff (Soc.) :** – J'aurais juste une remarque sur la première résolution. A la première lecture, avec la présentation que vous en avez faite, on se dit que ce sont de bonnes intentions. Respecter la santé des collaborateurs, c'est formidable. Allons-y ! Comme le dit Mme Morin, on vote pour que le ciel soit bleu. Mais avec cette première résolution, vous nous proposez de remédier à une situation qui est problématique. Et donc d'accepter qu'il y a un problème et que la santé des collaborateurs est engagée dans la situation actuelle. Contrairement à ce que vous avez dit dans cette présentation, cette résolution n'est pas aussi évidente qu'il y paraît.

**M. Eric Bettens (Les Verts) :** – Par rapport à la première résolution, j'ai un problème de temporalité. Elle est datée du 28 mars, date à laquelle l'interpellation a été déposée. J'en conviens, mais j'ai été convaincu par les réponses fournies par Mme la municipale. Cette résolution n'en tient pas compte. On nous a démontré par des chiffres que des problèmes étaient dus à un problème de migration. C'est un problème en phase d'être réglé et, si ça ne l'est pas, les problèmes qui ne sont pas réglés ont été identifiés. Elle n'a plus lieu d'être.

**M. Johann Dupuis (EàG) :** – Monsieur Pernet, avec un argument d'autorité, vous ne gagnerez jamais un débat. Ici, on fait de la politique. C'est par des arguments politiques que vous devez convaincre le Conseil. Je fais cette remarque parce que, la semaine dernière, nous avons eu le même argument d'autorité de quelqu'un qui nous disait tout connaître en informatique et que nous ne savions rien sur le sujet. Cette personne aurait eu raison par défaut. Ce ne sont pas des arguments politiques. Et sachez que je gère plusieurs millions pour le compte de collectivités publiques. J'achète et je vends des contrats pour plusieurs millions chaque année. Je ne pense pas que tout le monde ici puisse en dire autant.

Comme je le disais au début, il n'y a pas de rapport entre le moment où la Municipalité agit comme crédeur et le moment où elle agit comme créancière. Il n'y a pas de rapport entre ces deux éléments. Ce sont des cas séparés. On ne peut pas en tirer une logique.

**Mme Anouck Saugy (PLR) :** – Je réagis à des commentaires qui ont été faits par certains partis ce soir.

Monsieur Salzmann, vous avez parlé de la différence de notre Etat fédéral entre cantons et communes. Si on regarde l'état des finances de notre Canton de droite, il est clairement meilleur que notre Commune de gauche lausannoise. C'était une petite remarque.

Madame Morin, vous me parlez du lien de causalité. C'est intéressant, vous n'en voyez pas, mais il y en a un. C'est justement le système informatique qui est utilisé. Finalement, le système informatique de la Ville est utilisé à la fois pour saisir les factures, pour payer, mais aussi pour que la Ville adresse ses factures quand elle se retrouve en position créancière. Le lien de causalité est bel et bien là. Peut-être que cet élément n'est pas pertinent pour vous.

Moi, je modifie volontiers la première résolution. D'ailleurs, je l'ai écrit. Si cela vous va, je n'ai pas de problème à ce que l'on précise la situation dont on discute ce soir. Je vous propose de la modifier comme suit : le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour remédier à la gestion des factures adressées à la Ville le plus rapidement possible tout en respectant la santé des collaborateurs des services concernés.

Je suis ravie d'apprendre que Mme Graff se porte volontaire d'aller aider le samedi pour la gestion du système informatique. Je viendrai avec vous. Je pense qu'il y a plusieurs factures en suspens. On pourra les saisir. Dernière chose, monsieur Dupuis, M. Pernet vous a répondu plus brillamment que moi sur le lien : quand la Ville paye et quand la Ville reçoit. Je ne vais pas dire plus que ce que je l'ai dit.

#### Résolution Anouck Saugy 1 reformulée

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour remédier ~~à la situation~~ à la gestion du traitement des factures adressées à la Ville le plus rapidement possible tout en respectant la santé des collaborateurs des services concernés.

**La présidente :** – Je vous remercie. Si je comprends bien, d'après les prises de parole, ce ne sont que des réponses ping-pong. Je vous prierais donc d'être brefs.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – J'éviterai les salutations pour aller droit au but. Je m'étonne des dernières interventions, notamment celle de M. Dupuis. Je tiens à préciser que je ne brasse pas des millions, comme je ne brasse pas d'air.

S'agissant du bien-être des collaborateurs, ce soir, on a justement entendu de la part de Mme Germond qu'il y avait encore des adaptations à faire pour que le système soit aussi efficace que ce que l'on espère qu'il soit. Pour ce faire, du personnel a dû être engagé et devra encore faire un travail particulier pour traiter les factures en suspens. Il y en a encore plus de 300 qui n'ont pas été traitées et qui ont un délai échu à soixante jours, si j'ai bien compris les propos. La résolution

numéro 1 fait totalement sens et je vous encourage à la soutenir, sauf si vous êtes opposé au fait que la santé des collaborateurs au sein de la Ville de Lausanne soit préservée.

**M. Jacques Pernet (PLR)** : – Je ne peux pas laisser passer ce que M. Dupuis a dit. Je vais lui rappeler qu'il y a deux ou trois semaines, il avait traité M. Moscheni d'apprenti. Je m'arrêterai là.

**Mme Ariane Morin (Les Verts)** : – Juste pour expliquer la notion de causalité. Les frais de rappel, c'est l'indemnité qu'un créancier demande à un débiteur en retard. Pour demander cette indemnité, il faut une relation de cause à effet. Cela veut dire que vous devez regarder par rapport à chacun des cas. Vous proposez une sorte de sursis général. Cela me paraît étrange. La question de la causalité est cohérente. La résolution que vous proposez est absurde de ce point de vue. A cela s'ajoute que, dans l'hypothèse où vous avez un débiteur et que la Ville réclame des frais de rappel à un fournisseur auquel elle n'a elle-même pas payé ce qu'elle devait, le fournisseur peut tout simplement refuser en invoquant les règles que vous connaissez aussi bien que moi.

C'était pour signaler que votre résolution est aussi un peu « ciel bleu ». Je sais bien que le ciel bleu est la couleur du parti, mais elle ne sert pas à grand-chose. En réalité, le cadre légal permet déjà de protéger efficacement les intérêts des débiteurs ou des fournisseurs. Il faudrait peut-être que vous soyez plus claire et que vous parliez d'un sursis général.

**Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité** : – Deux précisions. Comme je le disais, il y a une forte sollicitation du système, mais le résultat, l'output du système est tout à fait correct. Nous nous trouvons dans les mêmes délais de paiement que l'année précédente. Nous sommes même légèrement mieux en ce qui concerne le volume de factures qui n'ont pas pu être traitées dans les délais prévus par les conditions générales. A ce titre, il n'y a pas de problème.

Concernant les rappels, si la Ville n'a pas pu traiter dans les temps prévus par le fournisseur la facture et qu'elle reçoit des frais de rappel, la Ville les paye. A ce titre, il y a une symétrie entre les deux situations.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 24 oui, 35 non, et 11 abstentions, refuse la résolution N° 1 de Mme Anouck Saugy.**

**A l'appel nominal, le Conseil, par 20 oui, 46 non, et 3 abstentions, refuse la résolution n° 2 de Mme Anouck Saugy.**

(insérer délibéré)

---

**Postulat de Mme Olivia Fahmy et crts : « Une nourriture végétarienne dans les crèches et les autres lieux d'accueil des enfants »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de Mme Audrey Petoud et crts : « Projet pilote pour un congé menstruel »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Motion de M. Ilias Panchard et crts : « Pour la transparence du financement de l'élection du Conseil communal »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

**Un membre** du Conseil demande le renvoi en commission.

**La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.**

---

**Postulat de M. Daniel Curnier et crts : « Ça va pas la crèche ? »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

**Postulat de Mme Alexandra Gerber et crts : « Travaux à Lausanne - profitons des synergies pour mettre en œuvre le réseau écologique lausannois sans tarder »**

Développement

(insérer doc)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

---

## Interpellation de M. Samuel De Vargas et crts : « Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant ! »

### Développement

(insérer doc)

### Réponse de la Municipalité

(insérer doc)

### Discussion

**M. Samuel de Vargas (Soc.)** : – Pour rappel, cette interpellation avait été déposée à la suite d'une situation qui est toujours courante. On a parfois l'habitude que des interpellations soient déposées et ne soient plus d'actualité. On aurait pu l'espérer, mais ce n'est pas le cas pour l'objet qui nous occupe ce soir par rapport à la récolte rémunérée de signatures, qui se fait dans des conditions déplorables, pour ne pas dire antidémocratiques, dans certains cas.

Vous avez été nombreux et nombreuses à vivre cette expérience, qui est peu réjouissante pour le débat démocratique. L'interpellation avait pour but de questionner la Municipalité sur sa marge de manœuvre en réponse à un postulat qui avait été déposé par notre estimé collègue Rudaz, qui n'est plus dans ce Conseil. L'idée avait été de questionner la marge de manœuvre de la Municipalité et de nous questionner nous-mêmes sur notre comportement et notre manière d'agir.

Je tiens à remercier la Municipalité pour les éclaircissements. Je souhaiterais en dégager deux axes. Tout d'abord, d'un point de vue légal, la Municipalité l'a rappelé, la marge de manœuvre communale est quasiment inexistante. Nous sommes dépourvus d'un quelconque moyen d'action là-dedans. Ma collègue Mme Morin pourra revenir sur ce sujet.

Pour ce qui est de la marge d'influence que l'on pourrait avoir, en tant que Ville, je propose la résolution suivante. Dans les marges de manœuvre qui nous appartiennent, il s'agit de questionner le rôle des entreprises et de s'assurer qu'elles respectent la législation qui leur est applicable. C'est pourquoi je vous propose cela : « Le Conseil communal souhaite que l'inspection du travail de Lausanne vérifie le respect de la législation fédérale relative aux conditions de travail du personnel employé pour la récolte rémunérée de signatures ». L'idée est de pouvoir s'assurer que même si on ne peut pas s'assurer de la manière dont est effectuée cette démarche commerciale, au moins s'assurer que le cadre légal de travail soit respecté.

J'en viens à mon deuxième point qui est un peu plus politique. Dans cet hémicycle, nous avons tous les partis politiques de la ville qui sont représentés. Il y a des présidents et des présidentes de partis. Je les interpelle. Dans ce Conseil, on représente la politique. On est garants aussi de la politique qui a lieu sur le territoire lausannois. Ne pourrait-il pas y avoir un engagement de ces personnes pour s'engager à ce que le débat démocratique se fasse dans de bonnes conditions ? Les initiatives récoltées dans la rue sont récoltées auprès des partis qui sont présents ce soir. On sait que ce ne sont pas des initiatives cantonales pour lesquelles on récolte des signatures dans la rue. J'en appelle à vous, chers collègues, à ce que vous preniez la responsabilité de la formation qui est faite des personnes qui récoltent les signatures.

### Résolution Samuel De Vargas

Le Conseil communal souhaite que l'Inspection du travail Lausanne (ITL) vérifie le respect de la législation fédérale relative aux conditions de travail du personnel employé pour la récolte rémunérée de signatures.

**M. Matthieu Carrel (PLR)** : – Je me permettrai de donner mon avis. Pour la résolution, j'ai quand même quelques questions. L'inspection du travail, vous le dites, quand il s'agit de vérifier le respect de la législation fédérale relative aux conditions de travail... Il y a un soupçon que les entreprises qui procèdent à des campagnes de signature violeraient le droit du travail ? On ne peut pas demander, comme ça, d'utiliser l'inspection du travail de Lausanne, qui est déjà surchargée, de prendre des

mesures vexatoires parce qu'une activité économique ne vous convient pas. C'est la première chose.

Dans votre interpellation, il y a quelques abus problématiques. Je ne trouve pas problématique de chercher des signatures moyennant de l'argent. C'est une activité parfaitement légitime pour permettre à des groupes politiques qui n'ont pas forcément des relais associatifs énormes de répandre leurs idées. Je m'étonne de voir la gauche à l'avant-garde d'une mesure qui viserait à restreindre ce genre d'initiative. Je vais quand même attendre vos précisions sur la résolution.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – Le groupe Ensemble à Gauche partage le point de vue de l'interpellateur. Nous avons aussi vu des pratiques plus que problématiques dans l'exercice des droits politiques. Nous allons soutenir cette résolution tout en pensant que ça reste une mesure relativement limitée, si elle était appliquée, du fait qu'il devrait aussi y avoir des mesures prises par les autorités cantonales pour que cela ait vraiment un effet dans la rue et dans les pratiques. Je me permets aussi de souligner à l'interpellateur et à son groupe que j'espère que dès lors qu'il demande des efforts supplémentaires à l'inspection du travail, vous serez au rendez-vous pour le prochain vote du budget pour voter le renforcement de l'inspection du travail que nous proposons année après année. Cela a été dit, c'est déjà un service surchargé de travail. Si vous lui en demandez d'en faire plus. Il faudra assumer cette demande au moment du vote du budget.

**Mme Ariane Morin (Les Verts) :** – Permettez-moi de souligner pourquoi la situation est problématique. Vous me connaissez, j'adore le droit. Je vais expliquer pourquoi, d'un point de vue juridique, la situation est problématique. Il est important de relever que, contrairement à ce qui ressort des réponses de la Municipalité, je me réfère à sa réponse à l'interpellation dont nous discutons ce soir et à sa réponse au postulat de Benjamin Rudaz, il me semble que la récolte rémunérée de signatures constitue un cas accru de l'usage du domaine public.

Il est important de souligner que les personnes rémunérées pour chaque signature récoltée ne sont pas des militants, des sympathisants. Ce ne sont pas des personnes qui agissent pour un but idéal, ce sont des collaborateurs d'entreprise faisant commerce de la récolte de signatures. Elles n'agissent pas à des fins idéales, elles agissent pour permettre à ces entreprises de réaliser des profits. C'est la raison d'être d'une société commerciale. Ce contexte particulier qui n'est pas du tout celui visé par la jurisprudence, notamment par l'arrêt cantonal, est différent de celui du sympathisant, du militant qui récolte des signatures. Ce contexte explique les problèmes récurrents d'explications mensongères, de harcèlement exercé pour obtenir une signature.

Je me permets de faire un parallèle avec l'arrêt concernant la mendicité. La Cour européenne des droits de l'Homme laisse entendre que les activités sur la voie publique qui créent le risque de sollicitations agressives ainsi que des phénomènes d'exploitation des personnes peuvent être soumis à un régime d'autorisation. Or, c'est précisément ce genre de risque que crée la récolte rémunérée de signatures dans la rue en raison de la précarité liée à ce mode de rémunération. Quand on parle de sollicitations agressives, ce sont notamment des problèmes que l'on voit autour de l'église Saint-Laurent, avec la présence de plusieurs récoltes sur un espace restreint. Cela entrave la circulation des piétons. Il y a parfois des situations excessives qui gênent les passants. J'ai du mal à comprendre pourquoi ce type de problème peut justifier des règlements plus ou moins répressifs à l'égard de la mendicité, mais ne pourrait pas justifier une intervention à l'égard de la récolte rémunérée de signatures.

Cela génère une dérive supplémentaire. Même quand elle n'est pas agressive, la rémunération à la signature incite ceux qui récoltent les signatures à donner des informations inexactes aux passants. Ce phénomène doit être combattu. Il faut quand même reconnaître que la récolte rémunérée de signatures crée un risque d'atteinte à l'ordre public qui est aussi, voire plus important que les désagréments liés à la mendicité.

La Ville soumet les activités des musiciens de rue à autorisation indépendamment du fait qu'ils sollicitent ou non de l'argent. Dans la réponse de la Municipalité à la question trois de l'interpellation, la Municipalité reconnaît elle-même que les entreprises qui récoltent des signatures dans la rue adoptent un mode de fonctionnement sans infrastructure pour échapper à toute formalité administrative. On a affaire à un cas d'abus de droit. Ce sont des sociétés qui abusent du droit pour échapper à l'autorisation qui est demandée, par exemple, à des sociétés qui récoltent des signatures ou des fonds depuis des stands d'information.

Quand bien même il y a un problème, on est vraiment dans une situation qui révèle un vrai dysfonctionnement. Peut-être à mon corps défendant, je dois reconnaître que l'on est dans une situation où c'est très délicat de se baser sur le seul droit de police pour soumettre la récolte de signatures à autorisation. Cela rejoint ce qui a été dit par mes préopinants. Si, au niveau municipal, on introduisait un régime d'autorisation sur la base du RGP, on limiterait la garantie des droits politiques. C'est une atteinte à des droits fondamentaux. Cela m'amène à regretter l'absence d'une loi cantonale, ce qui nous distingue d'un Canton comme celui de Genève. C'est la raison pour laquelle nous renonçons à déposer une résolution pour un régime d'autorisation. Nous soutenons la résolution soumise ce soir. Elle permet quand même de prévenir des dérives en restant dans les limites des compétences communales.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – M. l'interpellateur nous parle de la sincérité du débat politique. Je ne crois pas que ce soit en apposant son paraphe sur une feuille de signatures que l'on mène un débat politique. Par contre, je crois que c'est en signant des initiatives, donc en permettant à ces initiatives d'aboutir, qu'on permet au débat politique ensuite de s'ouvrir dans un deuxième temps. Il ne faut pas non plus tout confondre.

En toile de fond de ce débat, on trouve, comme souvent, le cliché, ou plutôt l'argument classique de la déresponsabilisation des citoyens, qui, finalement, seraient de pauvres créatures sans défense face à d'infâmes récolteurs de signatures qui en plus et sans vergogne ont le mauvais goût d'être rémunérés. Je me demande bien où sont passés les défenseurs des emplois des étudiants que le PS prétend parfois être. Je crois qu'il ne vous aura pas échappé en effet que ces emplois sont très souvent occupés par des étudiants et/ou des jeunes.

Ensuite, vous nous dites qu'il faudrait que les partis représentés au Conseil communal – d'ailleurs vous en avez oublié un lausannois, qui n'est pas représenté au Conseil communal, mais qui est représenté au Conseil d'Etat, mais je ne vais pas épiloguer trop longuement sur la question –, vous nous dites que ces partis devraient assumer une forme de responsabilité à l'égard des pratiques des récolteurs de signatures. Alors là, vous nous faites un raisonnement capillotracté à large échelle. Je ne vois pas très bien au nom de quoi des partis politiques composés de miliciens au Conseil communal de Lausanne devraient tout à coup assumer des pratiques d'un certain nombre de comités d'initiative, assez souvent suisse alémaniques, qui mandatent du personnel. Cela me paraît assez absurde et artificiel, mais je comprends bien qu'à des fins politiciennes vous cherchiez à établir un lien en la matière. Par contre, il se trouve qu'il y a souvent dans les comités d'initiative des personnalités politiques, qui sont d'ailleurs parfois membres de parlements ici ou là, et vous avez évidemment tout le loisir de les interpellier directement.

Alors, bon, j'ai le sentiment qu'à défaut d'avoir d'autres leviers d'action, l'interpellateur cherche à utiliser l'intervention de l'Inspection du travail Lausanne comme une sorte de manœuvre vexatoire ou de chicanerie administrative à l'encontre, il faut bien le dire, de certains courants de pensée. Nous n'allons évidemment pas soutenir cette résolution, dont l'effet va surtout être de distraire l'Inspection du travail Lausanne des autres tâches et de son travail plus utile qu'elle exerce dans d'autres domaines.

J'ai quand même une question pour Mme Morin, qui s'est offusquée du caractère parfois insistant – elle a parlé de harcèlement – des récolteurs de signatures. Comment juge-t-elle les pratiques de certaines ONG, que je ne citerai pas, qui récoltent des fonds, et dont les représentants peuvent parfois, eux aussi, être particulièrement insistants ? Il me semble qu'il ne faudrait pas là que l'on crée une sorte de deux poids deux mesures. Donc je pense que les élus qui se préparent à soutenir cette résolution devraient au moins avoir l'élégance d'en étendre l'effet aux ONG ou aux sociétés que ces ONG mandatent, qui cherchent à récolter des fonds et qui, comme je l'ai dit, peuvent, elles aussi, très souvent avoir des méthodes particulièrement insistantes et parfois à la limite de la malhonnêteté.

**M. Henri Klunge (PLR) :** – Je ne vais pas vous expliquer ce que je pense des personnes qui sont rémunérées pour prendre des signatures. Mes collègues de droite ont dit le fond de ma pensée. Je voulais intervenir sur la résolution. Je n'ai pas l'impression que Samuel De Vargas demande à l'inspection du travail d'en faire plus. Il lui demande juste de contrôler les entreprises qui travaillent sur la Commune de Lausanne. En gros, on a une résolution qui nous demande de montrer que le ciel est bleu.

**M. Yusuf Kulmiye (Soc.)** : – Je n'ai malheureusement pas l'aisance, je n'ai pas fait les mêmes études que Mme Morin. Je vais tenter de vous donner mon expérience. Le souci, et c'est toute la pertinence de l'interpellation de Samuel De Vargas, c'est que lorsque l'on parle de droit d'initiative, de droits politiques, alors que nous sommes tous représentants de ces droits politiques, le débat est bafoué dans la rue, face à ces personnes. Ce que Samuel De Vargas décrit comme phénomène, cela montre un certain dysfonctionnement.

Lorsque vous êtes arrêté dans la rue, notamment vers Saint-Laurent et que quelqu'un vous dit que c'est une initiative du Parti socialiste pour un service civil, et qu'après vérification, discussion avec la personne, on se rend compte qu'elle n'a aucune idée de ce qu'est le PS, de ce qu'est le fond de ce qu'elle défend, je trouve que c'est problématique.

Nous avons à cœur de défendre ces droits politiques, ce droit d'initiative. On demande qu'il puisse se faire dans un cadre, avec honnêteté. M. Valentin Christe a aussi parlé de malhonnêteté. Vous confondez tout. Vous ne pouvez pas comparer des personnes payées 1,50 franc la signature, et qui sont en train de dire qu'elles défendent certaines idées, alors que c'est tout le contraire, et les personnes qui font des récoltes de fonds et qui, je peux le concevoir, peuvent faire preuve d'une forme d'agressivité. Ça n'a absolument rien à voir. Nous parlons d'un droit fondamental, du droit d'initiative. Même si on n'est pas d'accord sur les conditions de récolte, et je pense qu'on ne sera pas d'accord ce soir, ce droit doit se faire dans un cadre. Ce cadre doit respecter l'honnêteté et la possibilité de dire la vérité à la population sur le fond de ce qui est présenté, et qui sont ces personnes lorsqu'elles se présentent.

**Mme Constance Von Braun (Les Verts)** : – Je voulais répondre à M. Christe concernant les ONG dont il fait mention. Elles évoluent sur le domaine public. Ces ONG sont une entreprise dans la plupart des cas. Une entreprise dont j'ai le nom et que je pourrai citer plus tard. Cette entreprise travaille avec des collaborateurs qui sont rémunérés. Leur travail est soumis à autorisation. Ils ont l'autorisation d'exploiter le domaine public. Ces personnes doivent porter des badges, où elles montrent qu'elles sont en train de travailler et d'être rémunérées pour cela. Voilà la différence avec les activités qui sont menées par les personnes qui récoltent des signatures dans le cadre du sujet qui nous concerne.

**Mme Ariane Morin (Les Verts)** : – A la suite de ce que disait Mme Von Braun, pour habiter vers Saint-Laurent qui est un peu le spot des gens qui récoltent des signatures, je dois lui donner raison. Il faut bien reconnaître que ces personnes peuvent parfois être insistantes et désagréables. On rencontre des problèmes qui sont comparables aux problèmes que l'on voit avec la récolte des signatures.

Il y a quand même des différences. Ces collaborateurs de sociétés qui récoltent des fonds et qui sont mandatés pour le faire pour les ONG sont des travailleurs pour des sociétés soumises à un régime d'autorisation. La Ville peut retirer l'autorisation. C'est ce qui manque dans notre cas. A titre personnel, je ne suis pas d'avis qu'il faille interdire cela, mais qu'il faut l'encadrer. Dans l'idéal, il faudrait soumettre la récolte à autorisation, d'autant qu'il y a une forme d'abus de droit pour récolter les signatures, comme ça peut échapper à un régime d'autorisation.

Le problème, c'est que c'est quelque chose qui ne peut pas se faire au niveau communal. Comme on est en train de restreindre un droit fondamental, c'est une différence par rapport aux activités pour des ONG, il faut une base légale forte. C'est beaucoup plus facile d'intervenir avec les récoltes de fonds pour ONG qui dérapent que ces fameuses récoltes de signatures contre rémunération.

**M. Samuel de Vargas (Soc.)** : – Pour répondre à quelques questions. J'ai déposé cette interpellation suite à des discussions que j'ai eues avec des personnes qui récoltent. Je vous invite à faire de même, monsieur Carrel. Il y a des questions qui peuvent se poser. Vous serez à même de déceler des problématiques si vous le faites. Je ne voulais pas aborder la question en parlant d'expérience personnelle. Je me refuse à tout jugement personnel. Je m'en remets à l'autorité compétente, qui pourra le faire si elle estime que c'est nécessaire.

Ces entreprises exercent sur le territoire lausannois. Je ne vois pas pourquoi l'ITL ne pourrait pas inviter à discuter de cette résolution. Pour ce qui est des autres remarques, surtout s'agissant des petits groupes qui financeraient les campagnes par le biais de récoltes de signatures payées, c'est complètement faux. Au tarif auquel sont payées ces signatures, ce n'est pas le petit groupe qui a une idée qui va financer une telle campagne. On parle de dizaines de milliers de francs. Ce sont des

partis à la droite de cet hémicycle qui font régulièrement appel à ces entreprises. Il faut faire preuve d'honnêteté intellectuelle en reconnaissant que c'est le PLR et l'UDC qui font souvent appel à de telles démarches pour récolter leurs signatures pour des initiatives.

Ce ne sont pas les personnes en tant que telles que je critique. Elles font leur travail comme elles le peuvent. Je veux pointer du doigt les mandants de ces personnes. Les partis politiques qui mandatent ces entreprises, qui sont garantes de la formation qui leur est donnée. Ces personnes ne sont pas formées. Elles pourraient être manipulées d'une manière ou d'une autre de sorte à améliorer leur efficacité à récolter des signatures.

Monsieur Christe, vous dites que tout bon citoyen devrait pouvoir se former une opinion en lisant le texte, mais certaines personnes font réellement usage de mensonges. Il a été courant que des personnes récoltent en avançant un argumentaire qui est simplement contraire à ce qui est écrit sur la feuille. On est face à des situations qui sont plus que de la simple maladresse ou du débat d'idées. Nous en sommes loin. Pour preuve que je vais quand même dans votre sens et que je prends en considération votre remarque, j'ai modifié ma résolution. Elle va être affichée. Je propose d'inclure les récoltes de fonds à la résolution. Effectivement, c'est une problématique qui est aussi importante. J'espère vraiment qu'elle pourra avoir votre adhésion.

### Résolution Samuel De Vargas reformulée

Le Conseil communal souhaite que l'Inspection du travail Lausanne (ITL) vérifie le respect de la législation fédérale relative aux conditions de travail du personnel employé pour la récolte rémunérée de signatures et aux récoltes de fonds.

**M. Matthieu Carrel (PLR) :** – Plusieurs points. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir avoué : cette mesure concerne la droite. Vous essayez de restreindre la possibilité pour la droite de faire des initiatives par tous les moyens. Vous avez trouvé celui-là. Il vous semble bien. On ne va pas être pris par le piège. Surtout que vous vous drapez des principes de défense de la démocratie. Non, ce sont des droits populaires. Vous n'avez pas été en mesure de donner une quelconque raison pour laquelle vous transformeriez l'ITL en une sorte d'arme pour quelque chose qui ne vous est pas favorable. En tous les cas, nous refuserons, avec l'agrément de ma cheffe de groupe, cette résolution.

Quelque chose à dire sur l'intervention de Mme Morin. A priori, je pourrais être assez d'accord sur le fait que cela constitue un usage accru du droit public et que ce soit soumis à autorisation, néanmoins, on va tomber sur un autre problème. Au niveau fédéral, on reconnaît un droit conditionnel. Il y aura donc une obligation pour la Ville, surtout que c'est extrêmement peu utilisateur des moyens publics. Cela n'empêche pas les autres personnes de les utiliser. La Ville sera presque toujours contrainte de donner cette autorisation. Sur le contrôle qu'il faudra faire, cela devient difficile.

Il y a des cas qui relèvent certainement du pur mensonge et ce n'est pas acceptable. Ensuite, ce qui relève de l'argument politique un peu trop grand ou ce qui relève de ce qui n'est pas acceptable, c'est difficile de mettre la limite. On a tous eu des initiatives qui nous énervent, avec des militants parfaitement non commerciaux qui venaient nous parler et qui avaient des propos erronés, comme peuvent avoir des gens payés. C'est très difficile de mettre la limite entre le discours politique acceptable et l'emphase politique que l'on peut mettre et ce qui serait inacceptable. Ce serait même impossible. Par défense pour la démocratie, il ne faudrait pas entrer trop dans ces détails.

Sur la question des groupes qui pourraient accéder à des initiatives grâce aux récoltes rémunérées, je maintiens mon point. C'est souvent difficile pour une organisation d'avoir une question de logistique quand on ne s'appuie pas sur une organisation qui a des filiales dans tous les cantons avec une force militante existante. On a des cas où ce n'est pas une question d'argent. C'est plus facile de trouver 300 000 ou 400 000 francs pour financer une initiative que de trouver des forces militantes suffisamment bien réparties dans le pays pour y arriver.

**Mme Marlène Bérard (PLR) :** – Je suis toujours assez étonnée du culot avec lequel la gauche tente de nous faire croire qu'elle s'offusque de certaines pratiques électorales. J'ai vu un article paru il y a certaines années qui concernait l'initiative pour la semaine de trente-six heures qui avait été lancée par l'Union syndicale suisse. Le syndicat avait réussi à réunir 60 000 signatures en une année, mais il restait 40 000 signatures à récolter en trois mois et demi. Elle a diffusé une annonce dans les gymnases et les universités où il était indiqué : « Vous pouvez gagner 50 francs de l'heure grâce à

un super job de vacances. » En petit était ajouté : « Les plus habiles à récolter des signatures pour gagner 50 francs ou plus de l'heure. »

La rémunération, en réalité, était en fonction du nombre de signatures récoltées qui allaient de 1,50 franc jusqu'à 2 francs la signature. Au-delà s'ajoutait même une prime de 100 francs. Je suggère donc de d'abord balayer devant votre porte avant de balayer devant celle des autres.

**M. Valentin Christe (UDC) :** – On ne va pas épiloguer trop longuement sur cette question, mais il est quand même un certain nombre de points qui ont été soulevés qui appellent des réponses circonstanciées.

Monsieur Kulmiye, vous vous offusquez en substance que les récolteurs de signatures ne soient pas nécessairement informés du texte dont ils font la récolte ou, pire, n'y croient pas sincèrement. Il vous manque sans doute quelques années de pratique au sein de ce Conseil communal au sein d'un parti majoritaire pour vous habituer à défendre des opinions auxquelles vous ne croyez pas une seule seconde dans votre for intérieur. Je relève quand même dans votre position une certaine forme d'élitisme d'une certaine gauche pour qui la politique doit, ou devrait rester un sport réservé à une petite élite.

Madame Von Braun, vous nous dites que les ONG récoltent des fonds au moyen d'une entreprise. Vous avez bien saisi le sens du débat, c'est juste, mais on a bien compris aussi que la résolution qui nous est soumise ne demande rien de plus à l'ITL que de faire son travail, donc il n'y a pas de raison de ne pas en étendre l'effet à ces entreprises-là aussi. En ce sens, je salue la sportivité de l'interpellateur, qui modifie sa résolution.

On nous dit que les choses ne sont pas comparables. On nous dit que, finalement, ce serait l'affreuse droite qui se livrerait avec délice aux affaires des signatures récoltées moyennant rémunération. Je suis moi aussi allé faire un petit tour sur internet pendant que d'autres s'exprimaient. Il est notamment une grande plateforme qui aide à la récolte de signatures, dont je tairai le nom, moyennant rémunération. Je vous propose une liste tout à fait non exhaustive des causes pour lesquelles cette plateforme a été mandatée :

- Encourager la criminalité fiscale ? : Non à l'abolition de l'impôt anticipé
- Référendum sur l'AVS : Jamais plus sur le dos des femmes
- Pas d'argent pour les violations des droits de l'Homme. Référendum sur Frontex
- Initiative sauvons le Mormont : Pour la sauvegarde de notre patrimoine naturel et de nos ressources
- Initiative stop F-35 : Stopper les avions de combat de luxe
- Téléphonie mobile : Réduire l'exposition aux ondes et renforcer le principe de précaution

J'en passe et des meilleurs. Je pourrais aussi vous parler des places de crèche, pour l'égalité, la Suisse qui s'engage au service citoyen, ou peut-être encore de sujets concernant l'interdiction d'importer des produits de fourrures ou des feux d'artifice, l'interdiction de l'importation du foie gras, ou investir dans la transformation écologique de la Suisse. Et, *last but not least*, le référendum contre l'AVS, référendum LPP, pour reprendre sur un sujet d'actualité. Donc je crois qu'à ce niveau-là, vous n'avez strictement aucune leçon à donner à qui que ce soit. Alors, voilà, on est un peu à la croisée des chemins entre les droits politiques et l'activité commerciale, et je crois que Mme Morin l'a très bien illustré.

Mais, au fond, j'ai une question à vous poser : ce qui vous gêne, c'est le fait que les signatures soient récoltées contre rémunération, ou qu'on utilise des arguments parfois mensongers pour récolter des signatures ? Auquel cas, évidemment, il y aurait lieu de s'en prendre à un peu plus qu'à ces sociétés-là. Et même si ces signatures devaient être récoltées de manière gratuite, est-ce que le fait qu'on essaie de les récolter moyennant des arguments parfois un peu mensongers, est-ce que cela vous gêne aussi ? Est-ce que, en allant au bout de la logique, il va falloir que l'on soumette, ou que la Ville soumette la récolte de signatures sur l'espace public à une autorisation, qui serait octroyée par l'administration communale, au moyen, par exemple, d'un test de contrôle des connaissances des personnes qui font la récolte des signatures ? Vous voyez bien qu'on se dirige rapidement vers un scénario assez absurde.

Je crains, et cela a été dit par Mme Morin, qu'on est ici en train de chercher à restreindre un droit fondamental pour finalement strictement aucun bénéfice concret. Je crois que le jeu n'en vaut pas la chandelle et envoie un message profondément délétère. Dans ce sens, nonobstant, comme je l'ai dit, la sportivité de l'interpellateur, qui a modifié sa résolution, nous allons la refuser.

**M. Pierre Conscience (EàG) :** – On est en train de dévier la question à la droite de cet hémicycle. Si vous avez comme nous été confrontés à des situations où, dans la récolte de signatures pour l'initiative qui visait à restreindre le droit à l'avortement, nombreux sont celles et ceux qui ont été abordés par des personnes qui nous disaient que c'était pour le droit à l'avortement, qui nous proposaient de signer une feuille qui visait à restreindre l'accès à ce droit pour les femmes en Suisse. Ce sont des situations comme celles-ci auxquelles on est confrontés. On n'a pas à faire à un militant de droite conservatrice qui cherche à mobiliser des troupes pour restreindre le droit à l'avortement. Cela peut tout à fait faire partie du débat démocratique. Ces personnes emploient des méthodes argumentatives qui sont purement inacceptables. Ça se fait avec des personnes qui sont mobilisées financièrement, payées à la signature. Elles n'ont aucun lien idéologique avec le comité des initiatives, seulement un lien financier.

On peut dévier en mobilisant les situations dans lesquelles des personnes ont été mobilisées pour récolter des signatures dans le cadre d'initiatives ou de référendums lancés par des comités d'initiative progressistes. Personne n'a dit qu'il s'agissait d'interdire la récolte de signatures. Mais il faut impérativement l'encadrer, vérifier les conditions dans lesquelles ça se fait. Restons un peu dans ce cadre. Acceptons le fait qu'il y ait un problème.

J'aimerais dire à Matthieu Carrel que vous avez fait un aveu parce que vous avez consenti que c'était plus facile de trouver 300 000 à 400 000 francs pour monter une campagne que pour trouver des personnes pour récolter des signatures. Peut-être qu'il faut se poser des questions. Quand on n'a pas les personnes pour défendre une cause, récolter des signatures, c'est peut-être qu'il y a un manque de légitimité démocratique. L'argent ne fait pas la légitimité démocratique. Enfin, peut-être que pour vous, c'est le cas.

La discussion est close.

**Le Conseil, par 43 oui, 15 non, et 3 abstentions, adopte la résolution de M. Samuel De Vargas.**

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 56.